

LE **GUIDE** DU CRÉATEUR D'ENTREPRISE EN SAVOIE



Jacqueline Poletti,
*Présidente de
l'Agence Économique de la Savoie*

EDITO



Chaque année, vous êtes plus de 3 000 entrepreneurs qui choisissent de créer ou reprendre une entreprise en Savoie.

Que ce choix naisse d'une ambition personnelle, d'un souci d'indépendance, d'un réel esprit créatif, d'une réponse à une situation d'inactivité ou encore d'un rebond professionnel, vous aurez toujours besoin de conseils.

Ce guide vous est destiné. Il recense les principaux acteurs capables de vous accompagner dans votre projet.

Dans tous les territoires de la Savoie, à chaque étape de votre démarche, pour vous renseigner sur une expertise, une formation, une solution d'hébergement, vous trouverez toujours un conseiller.

Ce guide classe les organismes de soutien à la création d'entreprise, par territoire, mais aussi par les missions proposées. Il recense également les principaux financements et les conditions pour les obtenir.

Contactez sans hésitation un ou plusieurs techniciens de ce guide, ils sauront vous orienter et vous répondre.

Avec ce guide, l'Agence Économique de la Savoie souhaite faciliter votre accès aux conseils et aux dispositifs de soutien à la création d'entreprise existants dans le département de la Savoie.

Le Conseil général de la Savoie, en soutenant son Agence Économique mais aussi d'autres organismes de ce guide, souhaite que vos projets soient les mieux aboutis et espère accroître vos chances de succès, pour contribuer ensemble à la dynamique économique de notre département.



SOMMAIRE

ÉDITO page 1

VOUS DÉSIREZ créer une entreprise
ou vous mettre à votre compte ? page 3

PARTIE 1 : L'ACCUEIL DES PORTEURS DE PROJET

11. Un accueil par territoire page 6
12. Un accueil par type d'activité page 7

PARTIE 2 : LE PENSE-BÊTE DE LA CRÉATION D'ENTREPRISE

2.1. Qui êtes-vous ? page 10
2.2. Quel est votre projet ? page 11
2.3. Que voulez-vous vendre ? A qui ? Comment ? page 11
2.4. Les besoins liés à ce projet page 12
2.5. Le dossier financier page 13
2.6. Le montage juridique, social et fiscal de votre entreprise page 14

PARTIE 3 : UN RÉSEAU D'AIDE A VOTRE SERVICE

31. Sensibilisation page 18
32. Formation page 19
33. Aide individuelle à l'élaboration de votre projet page 22
34. Aides financières page 27
35. Solutions immobilières page 41
36. Solutions alternatives page 45
37. Bourses aux entreprises page 47
37. En cas de difficultés prévisibles ou réelles page 48

PARTIE 4 :
DES COLLECTIVITÉS LOCALES IMPLIQUÉES page 52

CARNET D'ADRESSES DE LA CRÉATION
D'ENTREPRISE EN SAVOIE page 58

Vous désirez

créer une entreprise
ou vous mettre à votre compte ?

Dans les semaines et les mois qui viennent, vous allez construire votre projet avec méthode. Vous allez devoir vous poser les bonnes questions, rechercher des informations utiles et enfin prendre les décisions justes.

Même si vous êtes pressé par votre situation personnelle, **vous devez prendre votre temps** et respecter différentes étapes : valider le couple Homme / Projet ; réaliser une véritable étude de marché ; assurer une cohérence à votre projet, financière, fiscale et sociale et enfin créer votre entreprise.

La création d'une entreprise ne se résume pas au choix du statut juridique et aux formulaires administratifs. La réussite de votre projet ne dépend pas des aides financières que vous pourriez obtenir. Elle dépend essentiellement de vous, le créateur. Ainsi, il est indispensable que vous possédiez :

- Une véritable **volonté d'entreprendre**, motivation qui sera la "force motrice" de votre projet.
- Des **compétences techniques** liées au métier ou à l'activité que vous voulez exercer, mais aussi les **savoir-faire** nécessaires à un futur responsable d'une entreprise.
- Du **temps** et de la **disponibilité**, éventuellement partagés par votre famille, afin de pouvoir élaborer sérieusement votre projet.
- De l'**argent** pour faire face aux dépenses préparatoires et pour constituer les apports personnels suffisants aux besoins de votre projet.

C'est la conjugaison de ces quatre éléments qui vous permettra de construire votre projet dans de bonnes conditions.

Ce guide vous permettra d'avoir une première vue d'ensemble de vos démarches et de ne rien oublier en construisant votre projet.

Enfin, sachez-le, **vous n'êtes pas seul ! Des structures professionnelles spécialistes de la création d'entreprise sont présentes en Savoie** pour vous aider, vous renseigner, vous conseiller et vous guider dans cette formidable aventure !

Des structures se sont regroupées et organisées en un réseau de proximité dans chaque bassin d'emploi du département. Elles vous proposent une prestation globale allant de l'information au conseil individuel, en passant par la formation. Selon votre situation et l'état d'avancement de votre projet, ce réseau de proximité pourra ensuite vous orienter vers un interlocuteur spécialisé.

Travailler avec ce réseau augmentera considérablement vos chances de réussite.



**L'ACCUEIL
DES PORTEURS DE PROJET**

PARTIE 1



1.1

Un accueil par territoire

En Avant-Pays Savoyard

Le Syndicat Mixte de l'Avant-Pays Savoyard est le lieu d'accueil de proximité pour les créateurs d'entreprise du bassin de l'Avant-Pays Savoyard et de la Chautagne.

Il anime également l'antenne de Savoie Initiative Avant-Pays Savoyard/Chautagne ainsi que la pépinière de Pont-de-Beauvoisin.

Sur le Territoire de Chambéry, Aix-les-Bains, de l'Albanais et des Bauges

Les Chambres Consulaires : Chambre d'Agriculture, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre de Métiers et de l'Artisanat ; accueillent tous les porteurs de projets selon leur activité. L'Interconsulaire anime l'antenne Savoie Initiative Nivolet.

Sur le territoire de Cœur de Savoie

L'animateur du Territoire Cœur de Savoie accueille et conseille tous les porteurs de projets d'entreprise sur les cantons de Chamoux-sur-Gelon, La Rochette, Montmélan et Saint-Pierre-d'Albigny. Il anime également l'antenne Savoie Initiative Cœur de Savoie et la pépinière de la Rochette.

En Maurienne

Maurienne Expansion assure l'animation économique de la vallée de la Maurienne. En matière de création et reprise d'entreprises, vous trouverez un dispositif d'accueil, d'information de formation et de conseil pour tous les porteurs de projets. Maurienne Expansion vous accompagne dans votre recherche de solutions foncières, immobilières et financières, et assure l'animation de Savoie Initiative en Maurienne. Un suivi en gestion est proposé aux créateurs d'entreprises pendant une durée de trois ans.

En Tarentaise

Albertville Tarentaise Expansion accueille tous les porteurs de projet de l'arrondissement d'Albertville (bassin d'Albertville, Tarentaise, Beaufortain, Val d'Arly, Ugine, Haute-Combe de Savoie et Tarentaise-Vanoise). Elle effectue, avec vous, un bilan de l'état d'avancement de votre projet et vous accompagne dans son montage (en partenariat avec d'autres organismes et experts). Elle étudie, avec vous, les différentes solutions existantes, en termes de conseil, d'immobilier d'entreprise, de recherche de financement, etc. Elle anime également le Comité Savoie Initiative Tarentaise.

Les Chambres Consulaires ont mis en place une antenne à Albertville pour recevoir l'ensemble des porteurs de projet de ce vaste territoire.

1.2

Un accueil par type d'activité

Pour les projets agricoles

Pour les projets agricoles ; le Point Accueil Installation accueille tous les porteurs de projet. Situé au sein de la Chambre d'Agriculture, il reçoit sur rendez-vous, informe sur les démarches et les appuis possibles en fonction de l'avancement des projets.

Pour les métiers de l'artisanat

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Savoie informe, oriente et accompagne les porteurs de projet sur les démarches indispensables à la création ou à la reprise d'une entreprise artisanale (bâtiment, services, alimentaire, production, métiers d'art).

Pour le commerce, les services et l'industrie

La Chambre de Commerce et d'Industrie de la Savoie (CCI) accueille, informe et met en relation avec les interlocuteurs les plus appropriés les porteurs de projet, futurs commerçants, prestataires de services et industriels. Sans rendez-vous, vous pouvez bénéficier d'un entretien découverte consacré à la présentation de votre projet. Ainsi, des conseillers vous proposeront un parcours individualisé pour la réussite de votre projet.

Pour les Professions Libérales

Le Centre de Formalités compétent pour les professions libérales est celui de l'URSSAF.





LE PENSE-BÊTE DE LA CRÉATION D'ENTREPRISE

PARTIE 2

Vous avez choisi de créer une entreprise. Votre idée est peut-être encore floue et mériterait d'être clarifiée. Il faut vérifier que votre projet présente un réel potentiel et que vous êtes en mesure de le mener à terme, c'est-à-dire jusqu'à la création d'une entreprise viable.

L'adéquation entre l'homme et son projet doit être prise en compte en tout premier lieu.

Pour vous aider à mûrir votre projet, les interlocuteurs de proximité que nous venons de citer dans la partie 1 de ce guide, vous aident à formaliser votre projet en élaborant un plan d'affaires.

Votre plan d'affaires doit avant tout refléter votre projet et évoluer. Véritable outil de travail, ce document vous permettra, en le rédigeant, de vous rendre compte d'insuffisances ou d'incohérences sur certains aspects du projet.

N'oubliez pas que le plan d'affaires de l'entreprise permettra d'illustrer la crédibilité de votre projet. Ce dossier sera indispensable pour persuader les banquiers ou les autres partenaires sollicités.

Les points suivants constituent une trame de réflexion générale qui vous permet de poser les premiers jalons de ce qui deviendra par la suite un véritable plan d'affaires.

2.1 Qui êtes-vous ?

Votre situation personnelle

Il est important de connaître votre motivation profonde. Vous ne créez pas une entreprise pour trouver une solution à un problème ponctuel, mais vous vous engagez dans une démarche à long terme.

- Quelle est l'origine de votre projet ?
- Qu'est-ce qui vous motive le plus dans l'envie de créer ?
- Qu'en pensez-vous entourage : les amis, la famille ? Soyez attentif à leurs réactions. Elles vous permettront de prendre conscience de votre futur rythme de vie.
- Vous sentez-vous capable de travailler seul ?
- En avez-vous déjà fait l'expérience ?
- Quels sont vos atouts ?
- Quelles expériences utiles à votre projet possédez-vous ?
- Quelles sont vos faiblesses ?
- Comment pensez-vous les surmonter ?

Vos compétences

Vos qualités et vos compétences doivent être mises en valeur : elles sont les éléments clés de la réussite de votre entreprise. Il est nécessaire de bien les connaître. Confrontez les qualités professionnelles que vous vous attribuez avec celles que d'autres vous attribuent : votre famille, vos amis, vos collègues de travail, vos patrons, etc. Faites un point sur vos expériences professionnelles, sur votre formation et sur ce que vous aimez faire.

Vos compétences sont-elles adaptées à votre projet de création d'entreprise ? Avez-vous des compétences techniques, commerciales, de gestion, financières ? Une formation complémentaire avant la création de l'entreprise, notamment en gestion, peut s'avérer indispensable, n'hésitez pas à vous renseigner auprès des organismes compétents.

N'oubliez jamais que votre crédibilité passe par votre compétence supposée. Si vous avez dix ou quinze ans d'exercice dans une profession, vous êtes censé connaître la technique du métier, les habitudes, les usages, la valeur des hommes et les entreprises environnantes. Si vous créez dans un secteur nouveau pour vous, rappelez-vous que vous aurez à trouver des arguments pour rassurer vos partenaires sur votre compétence : une attirance très forte et ancienne qui vous conduit du passe-temps au métier, l'association avec un professionnel confirmé, l'apparition d'un créneau vraiment nouveau, etc.

Vos ressources

Disposer d'un minimum d'argent est indispensable pour un entrepreneur mais ce n'est pas la seule richesse qu'il doit posséder. Faites le bilan des ressources dont vous pouvez disposer :

- Vos proches sont-ils prêts à vous aider ?
- Par quels moyens ?
- Un soutien moral, une aide financière.

Faites également le point sur votre réseau relationnel.

Le temps dont vous disposez est aussi un élément important à prendre en compte. La mise en place de votre entreprise va vous demander de la disponibilité. Vous aurez en effet à effectuer certaines démarches, rencontrer des clients potentiels, des fournisseurs, etc.

Toute activité implique une phase de démarrage pendant laquelle un revenu d'appoint est vital. De quoi allez-vous vivre pendant les premiers mois d'activité ?

2.2 Quel est votre projet ?

Votre idée

Une présentation concise de votre projet est souvent nécessaire pour entamer les démarches auprès des organismes qui pourront vous aider dans son élaboration : banquiers, accompagnateurs, conseillers, futurs clients, etc.

En quelques mots et quelques minutes, vous devez apprendre à présenter votre projet de façon claire et précise :

- décrivez votre projet : en quoi consiste-t-il ?
- dans quel délai envisagez-vous votre création ?

- quelle dimension souhaitez-vous donner à votre entreprise dans les années à venir ?
- faites le point sur l'état d'avancement du projet : quelles démarches avez-vous déjà entreprises ? Que vous reste-t-il à faire ?

2.3 Que voulez-vous vendre ? A qui ? Comment ?

Un bien ou une prestation de services

Ce que vous vendez est à la base de votre chiffre d'affaires. Il est donc indispensable de maîtriser parfaitement votre produit : ses caractéristiques, ses usages, ses forces et ses faiblesses. A quel besoin répond-il ?

Le marché

Votre produit correspond-il à un marché en déclin, en développement ? Ce marché existe-t-il ou est-ce un nouveau marché à créer ? Quelle est votre zone de chalandise ?

Vos concurrents

Que savez-vous de vos concurrents ? Qu'allez-vous apporter de plus qui conduira le client à acheter votre produit ou votre service ?

Vos clients

Les connaissez-vous ? Avez-vous déjà pris des contacts avec vos futurs clients ? Quels sont leurs besoins, leurs attentes ? Quel prix sont-ils prêts à payer pour le service ou le produit que vous proposez ?

La démarche commerciale

La démarche commerciale que vous allez mettre en œuvre pour toucher votre clientèle est déterminante pour réaliser votre chiffre d'affaires. Comment allez-vous vendre votre produit ou votre service (prospection, démarchage, embauche de commerciaux, etc.) ?



2.4

Les besoins liés à ce projet

Dans le cadre du fonctionnement naturel de l'entreprise, les recettes financent les dépenses. Pour cela, il est nécessaire de créer la structure qui permettra de commercer. Plus ou moins lourde selon les cas, elle nécessite un apport financier pour l'acquiescer ou la rendre opérationnelle. Il est donc important de réfléchir sur l'ensemble des dépenses auxquelles vous aurez à faire face pour démarrer votre activité.

Les locaux

Faites le point sur l'ensemble des contraintes liées à l'activité que vous allez exercer. Préférez-vous louer ou acheter des locaux ? Avez-vous envisagé une installation en pépinière d'entreprises, qui vous permettra non seulement de bénéficier de loyers avantageux et de services à coûts partagés, mais également de pouvoir échanger votre expérience avec d'autres créateurs ?

En répondant à ces différentes questions, vous serez à même de mesurer approximativement l'écart entre les ressources dont vous disposez et les besoins induits par votre projet. Cet écart devra être comblé par un apport financier extérieur (prêts bancaires, aides publiques, etc.)

Le matériel

Quel est l'équipement nécessaire (machines, véhicules, mobilier) pour démarrer votre activité ? Allez-vous l'acheter neuf, d'occasion ou effectuer une acquisition dans le cadre d'un crédit bail ?

Le personnel

Si vous ne pouvez assumer seul votre activité, vous allez peut-être embaucher des salariés. Combien ? A quel niveau de salaire ? De qualification ? Sous quel type de contrat de travail ?

Les fournisseurs

Pour réaliser le produit ou le service que vous allez ensuite vendre, vous aurez certainement besoin de vous adresser à des fournisseurs, de sous-traiter une partie de l'activité, ou de faire appel à des partenaires commerciaux pour distribuer votre produit. Quelles relations envisagez-vous avec ces partenaires ?

2.5

Le dossier financier

Dans le plan d'affaires, les prévisions financières tiennent une place importante. Elles sont l'interprétation chiffrée des choix que vous avez faits. Ces prévisions doivent comporter différents éléments.

Compte de résultat prévisionnel

Établi sur trois ans, le compte de résultat prévisionnel permet d'estimer la rentabilité à venir de l'entreprise, son chiffre d'affaires et ses charges. Il faut donc présenter les produits et les charges engagées pour la bonne réalisation de l'exploitation. Bien sûr, il n'est pas question d'être précis à l'euro près, mais cet effort de projection dans l'avenir permet de faire apparaître le rythme de développement que vous avez prévu pour votre activité. Vous pourrez ainsi également contrôler l'évolution des différents postes et l'écart entre vos réalisations et les prévisions.

Plan de financement à trois ans

C'est le tableau récapitulatif des besoins financiers de l'entreprise et des ressources dont elle dispose pour y faire face. Le plan de financement à trois ans permet d'étudier les conditions de maintien de l'équilibre financier global de l'entreprise entre les ressources financières nouvelles (autofinancement, nouvel emprunt, apport de capitaux propres, apport en compte courant d'associés) et les besoins ou les emplois nouveaux qui seront financés par ces ressources (investissements nouveaux, remboursement d'emprunt, augmentation du besoin de fonds de roulement, perte de l'exercice, etc.).

Calcul du Besoin en Fonds de Roulement (B.F.R.) et de la trésorerie de démarrage

Il existe un décalage entre la livraison d'un produit et son paiement (délai de paiement). Pour calculer votre BFR, il faudra estimer le délai moyen de paiement accordé par vos fournisseurs, mais également celui que vous accor-

rez à vos clients. Vous aurez également à estimer la durée moyenne de conservation de vos stocks. Certains décaissements interviennent dès le démarrage de l'entreprise, la TVA sur les investissements par exemple, comme certaines charges d'exploitation (le loyer par exemple) avant même le gain du premier euro de chiffre d'affaires. Vous devez constituer une trésorerie suffisante au démarrage de votre activité pour réaliser ces dépenses.

Plan de trésorerie sur 12 mois

Dresser un plan de trésorerie mensuelle, c'est essayer de prévoir avec cohérence les décalages dans les entrées (crédit) et les sorties d'argent (débit) pour les douze premiers mois, et de rechercher à l'avance des solutions.

L'établissement du plan de trésorerie pour la première année vous permettra de confronter les décaissements (acquisition de vos immobilisations, charges découlant de l'activité et remboursements du crédit d'investissement) avec les encaissements (apports, primes ou subventions, crédits débloqués et chiffre d'affaires perçu).



2.6

Le montage juridique, social et fiscal de votre entreprise

Lorsque l'on décide de créer son entreprise, le choix de la structure juridique peut paraître difficile. L'option que vous prendrez tiendra compte aussi de votre situation personnelle et familiale.

Le choix du statut repose sur la nature de l'activité que vous créez, votre volonté de vous associer, votre situation patrimoniale et matrimoniale, vos besoins financiers, le fonctionnement de votre entreprise, votre régime social, celui de l'entreprise, votre crédibilité vis-à-vis des partenaires (banquiers, clients, fournisseurs).

Le statut juridique de votre entreprise

Quelle que soit l'activité qui sera exercée - industrielle, commerciale, artisanale ou libérale - le choix d'une forme juridique se fera entre :

- demander son immatriculation en tant qu'entrepreneur individuel
- ou créer une société.

En choisissant l'entreprise individuelle, les patrimoines professionnel et personnel sont juridiquement confondus. L'entrepreneur est responsable des dettes de l'entreprise sur l'ensemble de ses biens y compris ceux qu'il a acquis avec son conjoint, s'il est marié sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts.

Il est toutefois possible d'isoler son habitation principale des poursuites de créanciers en procédant à une déclaration d'insaisissabilité devant notaire, publiée au bureau des hypothèques et selon les cas, au Registre du Commerce et des Sociétés, au Répertoire des Métiers ou dans un journal d'annonces légales.

En choisissant le statut de société, l'entreprise dispose de son propre patrimoine. En cas de difficultés de l'entreprise et en l'absence de fautes de gestions graves pouvant être reprochées aux dirigeants et de cautions solidaires, leurs

biens personnels seront à l'abri de l'action des créanciers de l'entreprise.

Votre régime de protection sociale

La protection sociale de l'entrepreneur constitue un des critères de choix d'une structure juridique. Votre statut social se résume au choix suivant :

- salarié (régime général de la Sécurité Sociale) ou
- non-salarié (régime des Travailleurs Non Saliariés).

Selon le statut choisi pour votre entreprise, votre situation sera radicalement différente.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre accompagnateur.

Un Travailleur Non Saliarié doit cotiser pour sa protection sociale à trois caisses obligatoires (maladie / maternité, vieillesse / invalidité / décès, allocations familiales). Il peut, s'il le souhaite, souscrire à des assurances complémentaires.

Le choix du régime fiscal

En choisissant le statut d'entreprise individuelle, les bénéfices de l'entreprise seront portés dans la déclaration des revenus de l'entrepreneur, dans la catégorie correspondant à son activité : Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC) ou Bénéfices Non Commerciaux (BNC).

Dans le cadre d'une société, les bénéfices dégagés par votre activité seront imposables au titre de l'Impôt sur les Sociétés (IS).

L'IS a l'avantage d'être à taux fixe et réduit pour les entreprises ne dépassant pas un certain seuil de bénéfice.

Le choix du régime de TVA

Une entreprise ne paie pas la Taxe sur la Valeur Ajoutée, c'est votre client qui la paiera. Par contre, vous aurez à collecter la TVA pour le compte de l'Etat et à déduire la TVA que vous aurez payée sur vos achats.

Le régime spécifique de la Micro Entreprise est dit en franchise de TVA. Attention, ce régime est soumis à des conditions de volume d'activité et entraîne des conséquences fiscales et sociales importantes, (se renseigner).

Le Régime de l'Auto-entrepreneur

Il permet à l'entrepreneur individuel en micro-entreprise d'être dispensé d'immatriculation et de dépendre d'un régime micro social simplifié. L'auto-entrepreneur peut, sous certaines conditions, opter pour le versement libératoire de l'impôt sur le revenu.

www.lautoentrepreneur.fr

Les démarches administratives

Les formalités de création de l'entreprise individuelle sont réduites au minimum. Il suffit de demander son immatriculation, en tant que personne physique, auprès du centre de formalités des entreprises situé à la Chambre d'Agriculture pour les agriculteurs, à la Chambre de Commerce et d'Industrie pour les commerçants, à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat pour les artisans, au Greffe du tribunal de commerce pour les agents commerciaux et à l'URSSAF pour les professions libérales.

La création de la société donne lieu à des formalités complémentaires : rédaction et enregistrement des statuts auprès du centre des impôts, parution d'une annonce dans un journal d'annonces légales.

Vous pouvez vous faire aider par un conseiller juridique dans vos démarches administratives jusqu'à vos obligations de publicité.

Un site Web de référence pour l'élaboration de votre plan d'affaires : www.apce.com, le site de l'Agence nationale Pour la Création d'Entreprises !





UN RÉSEAU D'AIDE À
VOTRE SERVICE

PARTIE 3



3.1 Sensibilisation

Chambre d'Agriculture

Elle organise chaque année, avec les Jeunes Agriculteurs de Savoie, "la quinzaine à l'installation", afin de sensibiliser les cédants potentiels à la transmission de leur entreprise et informer les futurs agriculteurs sur tous les aspects de la reprise et de la création. Elle met en place également en amont des formations courtes "de l'idée au projet", pour les porteurs de projet.

Chambre de Métiers et de l'Artisanat

Rendez-vous chaque vendredi matin de 9h à 12h dans les locaux de la CMA (Albertville et Chambéry) pour une réunion d'information gratuite, permettant aux futurs artisans d'obtenir des renseignements sur les conditions d'installation, les démarches à effectuer, les statuts juridiques possibles, les régimes sociaux et fiscaux, et les aides à la création d'entreprise.

Chambre de Commerce et d'Industrie

Elle organise tous les quinze jours à Albertville et Chambéry des demi-journées gratuites de sensibilisation à la création / reprise d'entreprise. Ces sessions présentent l'ensemble des étapes à réaliser pour construire votre projet et les principales aides locales et nationales à la création reprise d'entreprises.

Maurienne Expansion

Maurienne Expansion organise chaque semaine une réunion collective de première information sur le thème de la création et reprise d'entreprise : démarches et méthodologie, présentation des dispositifs d'aide existants, etc.

Maurienne Expansion propose tous les mois un stage de sensibilisation d'une durée de trois jours sur le thème de la création ou reprise d'entreprise : gestion, aspects juridiques, fiscaux et sociaux, etc.

MIFE / BALISE

La Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi (MIFE) de Savoie a mis en place un pôle de sensibilisation à la création d'entreprise : Base d'Actions Locales et d'Initiatives Socio-Économiques (BALISE). Elle met à votre disposition un centre de ressources constitué d'un kiosque interactif multimédia composé d'une base de données de 940 initiatives de création d'entreprise et d'activité, ainsi que 652 fiches techniques sur les dispositifs de soutien à la création. Elle vous propose aussi des modules d'orientation personnalisée qui ont pour but de confirmer les potentialités à la création d'activité et vous permettront d'entrer en contact avec les réseaux de soutien à la création et des chefs d'entreprise.

Pôle Emploi

Le Pôle Emploi propose aux demandeurs d'emploi des ateliers de sensibilisation à la création d'entreprise sur deux thèmes :

- 1- s'imaginer créateur, pour vérifier l'adéquation Homme / Projet ;
- 2- organiser son projet ; pour vérifier l'adéquation Projet / Marché.

Renseignements dans votre agence locale.

3.2 Formation

Idéclic Formation

Dispositif articulant des prestations de diagnostics et de bilans et des actions de formation pour accompagner le développement des compétences commerciales, de gestion et de management d'un futur chef d'entreprise.

Pour qui ?

Demandeurs d'emploi de Rhône-Alpes, jeunes ou adultes, et plus particulièrement les publics dont le retour à l'emploi est reconnu plus difficile : seniors, femmes, travailleurs handicapés, demandeurs d'emploi de longue durée.

Quoi ?

Diagnosics et bilans : Le diagnostic vise à informer les porteurs de projets sur l'environnement de la création ou de la reprise d'entreprise et plus particulièrement à identifier les points forts et les points faibles de leur projet, à analyser leurs besoins de formation et à préconiser un parcours de formation adapté ou d'autres mesures.

Le diagnostic, s'il débouche sur une formation à la création ou reprise d'entreprise, est suivi de trois bilans à 6, 12 puis 18 mois du diagnostic.

Les 3 bilans permettent d'accompagner le porteur de projet au-delà de la formation ante création ou reprise d'entreprise, d'analyser les besoins des entrepreneurs au démarrage de leur activité et de déclencher la formation post création ou reprise d'entreprise.

Des actions de formation d'au plus 500 heures.

Elles sont accessibles par prescription uniquement après un diagnostic ou une EPCRE (Évaluation Préalable à la Création ou Reprise d'Entreprise ; mesure Pôle Emploi, mise en œuvre par des prestataires externes et ayant fait l'objet d'un achat public par le Pôle Emploi).

Un parcours de formation comporte deux temps distincts :

- une phase de formation ante création ou reprise : elle permet au bénéficiaire d'acquérir les connaissances, méthodes et outils transversaux (aspects juridiques, stratégie d'entreprise, de gestion, de finance, de marketing, de management, ...)
- une phase post création ou reprise de 30 heures maximum : elle permet de consolider des compétences professionnelles par l'accompagnement des "premiers pas" à partir des besoins individuels analysés en phase de bilan. Elle est mise en œuvre à l'issue du bilan qui suit la création ou reprise d'entreprise.

Comment ?

Chacune des étapes du dispositif est accessible uniquement par prescription du Pôle Emploi, des Missions Locales, de Cap Emploi, des CIDF, des PAIO ou de l'APEC.

Chacun pourra vous renseigner sur les organismes habilités.

Combien ?

La Région prend en charge les coûts pédagogiques de toutes les prestations du dispositif.

La rémunération : pour les demandeurs d'emploi non indemnisés par Pôle Emploi, la Région prend en charge la rémunération et la couverture sociale pour la période de formation ante création ou reprise d'entreprise.



3.2 Formation

CARED Repreneur

La formation mise en œuvre dans le cadre d'un "CARED Repreneur" permet de répondre aux besoins de formation correspondant au profil du repreneur ; il s'agit de tenir compte des compétences à développer suivant deux aspects : celles de dirigeant ou celles liées à l'exercice de cette fonction dans un secteur professionnel donné.

Une convention de coopération est alors signée entre le Président du Conseil régional et le cédant concerné.

Pour qui ?

Demandeurs d'emplois de Rhône-Alpes, jeunes ou adultes, et plus particulièrement les publics dont le retour à l'emploi est reconnu problématique : seniors, femmes, travailleurs handicapés, demandeurs d'emploi de longue durée.

Quoi ?

L'ingénierie de formation est souple et laissée à l'initiative des organismes de formation pour s'adapter aux besoins de formation des demandeurs d'emploi porteurs d'un projet de reprise.

Combien ?**Les coûts pédagogiques**

La Région finance les coûts pédagogiques de la formation.

Les achats sont possibles dans la limite d'une enveloppe territorialisée par (Contrat Territorial Emploi Formation) CTEF.

La rémunération

Pour les demandeurs d'emploi non indemnisés par Pôle Emploi, la Région prend en charge la rémunération et la couverture sociale durant la formation.

Comment ?

Les Pôles Emploi ont délégué à la Région pour la mise en œuvre des CARED individuels

3.2 Formation

Albertville Tarentaise Expansion

Dans l'objectif de sécuriser les opérations de reprises et d'assurer une meilleure pérennité des entreprises reprises, la Région Rhône-Alpes, en partenariat avec Albertville Tarentaise Expansion, propose une formation collective gratuite de 5 jours à destination des repreneurs. L'objectif de ce stage est de sécuriser la reprise d'entreprise par l'analyse de l'entreprise dans ses différentes composantes, par une évaluation de l'opportunité de la reprise d'entreprise et par l'élaboration d'un plan de reprise intégrant une forte dimension stratégique.

CFPPA des Savoie et du Bugey

Le CFPPA des Savoie et du Bugey propose des parcours d'accompagnement à la création d'entreprise, dans les secteurs de l'agriculture, du paysage, de la forêt, du tourisme en milieu rural, etc., ainsi que des modules préalables "de l'idée au projet" en partenariat avec la Chambre d'Agriculture. Chaque parcours est individualisé en fonction des acquis et du projet, alternant journées de regroupement et travail personnel encadré sur le projet d'entreprise. Le coût de la formation et sa prise en charge sont étudiés en fonction du parcours défini et de la situation de chacun.

Chambre d'Agriculture

Le service formation de la Chambre d'Agriculture tient à votre disposition des propositions de stages courts (1 à 3 jours), dans les domaines techniques (productions animales ou végétales, diversification) ou d'organisation d'entreprise. Il vous accueille aussi pour une évaluation des compétences permettant la mise en place d'un plan de professionnalisation personnalisé comprenant notamment un stage préparatoire à l'installation de 3 jours.

Chambre de Commerce et d'Industrie

Si une formation à la création d'entreprise vous intéresse, la CCI vous propose le stage "5 jours pour Entreprendre" animé par des professionnels de l'entreprise. Il vous apportera les notions élémentaires et les outils méthodologiques pour concevoir et réaliser rapidement votre projet. Un rendez-vous de synthèse avec un conseiller technique est organisé quelques jours après le stage permettant ainsi d'approfondir et de cibler les besoins de chaque stagiaire. En complément, deux jours de conseil personnalisés (experts-comptables et avocats) peuvent être proposés.

Chambre de Métiers et de l'Artisanat

Un parcours de formation à la carte pour renforcer les compétences du futur chef d'entreprise et construire votre projet de création d'entreprise :

- le Stage de Préparation à l'Installation (SPI) vous permet pendant une semaine d'accroître vos connaissances en gestion, fiscalité, juridique, comptabilité, marketing, etc.
- le Module Complémentaire, d'une durée de trois jours, complète idéalement votre stage de préparation. En petit groupe, vous bénéficiez d'un accompagnement individualisé pour réaliser votre prévisionnel et d'un entretien individuel d'évaluation de projet pour faire le point avant de démarrer votre activité.



3.3

Aide individuelle à l'élaboration de votre projet

AIDE GÉNÉRALISTE

Action'elles

D'envergure nationale, ce réseau d'accompagnement a pour but de suivre les femmes tout au long de leur projet de création et de développement de leur activité. A travers différentes actions de professionnalisation et de mise en réseau (parcours création, entretiens individuels, ateliers et formations, business meetings, conférence, "marrainage", etc.), Action'elles sensibilise aux problématiques de la création au féminin confrontée aux réalités de la vie d'une entreprise. Adhérer à Action'elles permet d'allier la convivialité d'un réseau amical et le "sérieux" d'un réseau professionnel.

ADISES Active

ADISES Active, fonds territorial de Savoie et membre du réseau France Active, accompagne la création d'entreprise.

Son action se traduit par :

- L'accompagnement à l'élaboration et la formalisation du projet de création/reprise d'entreprise, au plan économique et financier.
- La construction d'un plan de financement adapté au projet, dans l'objectif de sécuriser l'accès au crédit bancaire dans des conditions optimum (intermédiation bancaire).
- ADISES Active propose de faciliter l'accès au crédit bancaire au porteur de projet dont le siège social est en Savoie.
- Le jeune entrepreneur bénéficie d'un suivi personnalisé pendant les trois premières années d'activité et ADISES Active propose d'intégrer un réseau de chefs d'entreprise.

Agence Économique de la Savoie

L'Agence impulse une politique départementale de soutien à la création d'entreprise et fédère les acteurs présents sur le terrain. Elle soutient les dispositifs d'aide à la création d'entreprises (gestion de la plateforme France Initiative et pépinières d'entreprises). Elle soutient quotidiennement les différentes structures locales dans leur mission d'accompagnement des créateurs sur leur bassin de vie. Elle oriente les porteurs de projets dans leur parcours en fonction de leurs besoins et de leur localisation. L'Agence accompagne également des porteurs de projets à caractère industriel ou à potentiel de développement. L'Agence Économique de la Savoie est membre du CEEL Savoie Technolac.

L'Agence Économique organise le SOLAR'INNOV.

SOLAR'INNOV est un appel à projets innovants de technologies solaires. Il permet notamment à des projets de création d'entreprises de bénéficier d'un coup de pouce (soutien financier, hébergement, accompagnement au développement) quel que soit leur niveau de maturité. L'esprit d'entreprendre et l'innovation sont les raisons d'être de SOLAR'INNOV, concours organisé en partenariat avec les acteurs du solaire en Savoie (collectivités, organismes de formation, entreprises).

SOLAR'INNOV se déroule de septembre 2009 (retrait possible des dossiers de candidature) à février 2010 (date limite de dépôt des dossiers). La remise des prix est prévue en juin 2010 à l'occasion du SOLAR EVENT.

www.solar-innov.com

Contact : Nicolas MOULY
nicolas.mouly@savoie-entreprise.com

3.3

Aide individuelle à l'élaboration de votre projet

AIDE GÉNÉRALISTE

AGF SCOP Entreprises Rhône-Alpes

Création à plusieurs, reprise d'entreprise par les salariés, transmission aux salariés, AGF SCOP Entreprises accompagne les projets collectifs sous forme coopérative de production (SCOP). L'accompagnement est technique, juridique et financier. Après le démarrage, la nouvelle entreprise bénéficie d'un suivi régulier et des outils mis en place par le réseau coopératif : appui, conseil, formations et financements.

Albertville Tarentaise Expansion

Albertville Tarentaise Expansion vous propose un accompagnement individualisé dans l'élaboration de votre projet de création/reprise d'entreprise, vous aide à l'élaboration du plan d'affaires (business plan), la mise en réseau avec les partenaires, la recherche immobilière, la mobilisation de financement, le montage des dossiers d'aides. Une fois l'entreprise créée, vous bénéficiez également d'un accompagnement individualisé dans le développement de votre activité et dans vos problématiques de ressources humaines : recrutements, formations, etc.

Alpespace

Le Syndicat mixte Alpespace accueille et accompagne les porteurs de projets à caractère industriel. Il vous propose un accompagnement individualisé dans l'élaboration du projet, la mise en réseau avec les partenaires nécessaires, la recherche de locaux et l'offre des services adaptés, mais également la mobilisation des financements via les acteurs économiques et technologiques adaptés.

Cap Emploi 73

Cap Emploi 73 propose aux personnes handicapées du département, inscrites au Pôle Emploi, la validation du projet de création d'entreprise et l'orientation vers le prestataire chargé de la demande d'aide financière.

Chambre d'Agriculture

Ses services vous aident à réfléchir à votre projet, vous informent sur l'ensemble des mesures pour l'installation et vous orientent vers les interlocuteurs pertinents. Ils accompagnent les porteurs de projets qui s'installent hors cadre familial en reprenant une exploitation individuelle ou au sein d'une société agricole : période d'essai sous forme de stage de reprise d'une durée maximale d'un an ou autre stage selon les droits ouverts (demandeurs d'emploi).

Chambre de Commerce et d'Industrie

La CCI vous propose également un accompagnement individuel. Des conseillers entreprise vous aident dans l'élaboration de votre projet, de l'étude économique à la recherche de financement public et privé jusqu'au suivi de la jeune entreprise. Un centre de documentation économique est à votre disposition.

Une fois l'entreprise créée, le jeune chef d'entreprise peut demander un accompagnement : plusieurs prestations sont à sa disposition : individuelles ou collectives.

Pour cela, la CCI a créé le CNES (Club des Nouveaux Entrepreneurs Savoyards) qui réunit les chefs d'entreprises frais émoulus afin notamment d'échanger des expériences (90 adhérents).



3.3 Aide individuelle à l'élaboration de votre projet

AIDE GÉNÉRALISTE

Le CNES

S'ouvrir :

- Echanger entre les membres du Club.
- Rencontrer les autres clubs d'entrepreneurs.

S'informer :

Bénéficier d'actions thématiques, de réunions animées par des professionnels autour d'un thème de réflexion commun.

Être acteur :

- Témoigner auprès des porteurs de projet et des étudiants.
- Parrainer et conseiller des nouveaux entrepreneurs.
- Participer à des commissions ou jury sur la création d'entreprise.
- Participer à des actions de promotion de l'entrepreneuriat.

Les membres du Club assurent à tour de rôle une intervention auprès des stagiaires porteurs de projet lors de la formation "5 jours pour entreprendre" organisée par la CCI. Cette intervention a pour but de partager avec les porteurs de projet l'expérience en matière de parcours de création ou reprise d'entreprise.

Chambre de Métiers et de l'Artisanat

Les conseillers de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat sont à votre service pour répondre à toutes vos questions juridiques, fiscales, sociales, etc. Ils vous apportent un regard d'expert sur votre projet et vous proposent un accompagnement spécialisé dans tous les domaines : création, reprise d'entreprise, développement commercial, qualité, innovation, sécurité, hygiène, recrutement, plan de formation, etc.

ESC Chambéry Savoie

Les étudiants de l'Ecole Supérieure de Commerce de Chambéry accompagnent chaque année de janvier à fin mai des créateurs d'entreprise dans la réalisation de leur étude commerciale et financière. Vous pouvez leur soumettre votre projet. Période pour poser votre candidature : de juillet à mi-novembre.

Maurienne Expansion

Un accompagnement individualisé pour l'élaboration du projet vous est proposé : évaluations préalables, adéquation homme - projet, analyse de son marché, équilibres financiers prévisionnels, instruction de demandes de financements publics ou associatifs, etc. Un suivi de la jeune entreprise est conseillé pendant les trois premières années d'activité. Maurienne Expansion anime le Club de Créateurs d'Entreprise de la Vallée et organise des formations à destination des jeunes entreprises.

3.3 Aide individuelle à l'élaboration de votre projet

AIDE GÉNÉRALISTE

Parc Naturel Régional du Massif des Bauges

Le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges accueille tous les porteurs de projets d'entreprise de son territoire. Son intervention technique porte sur un accueil, un renseignement, un conseil, une aide à la formalisation de projet, une première recherche de financements, une mise en relation avec les partenaires institutionnels concernés.

Renfort-cadres

Le Centre d'Appui aux Jeunes Entreprises de Renfort Cadres apporte un accompagnement individualisé et un diagnostic pour les porteurs de projet tout au long du processus de création :

- Évaluation de projet
- Plan d'affaires
- Simulations financières
- Conseil et organisation
- Appui après création

Public : Tout créateur sans exigence de niveau.

Ces prestations sont gratuites pour le créateur car elles sont prises en charge par l'AGEFIPH, NACRE, le POLE EMPLOI, la Région Rhône-Alpes ou le Conseil général de la Savoie.

Savoie Technolac

Savoie Technolac accueille et accompagne les porteurs de projet à caractère technologique ou innovant. Après avoir défini l'ensemble de vos besoins, l'équipe vous aide à constituer un plan de travail qui vous permettra d'élaborer le plan d'affaires de votre projet, vos dossiers de demande de financement et d'entrer en relation avec les différents acteurs économiques et technologiques.

Syndicat Mixte de l'Avant-Pays Savoyard

Le Syndicat Mixte vous propose, en partenariat avec les acteurs départementaux (Adises Active, chambres consulaires, etc.), un accompagnement individualisé : aide à l'élaboration du plan d'affaires, mise en relation avec les entreprises locales, recherche de locaux, recherche de financement.

Territoire Cœur de Savoie

Un accompagnement individualisé dans l'élaboration de votre projet vous est proposé et peut se prolonger pendant les trois premières années de votre activité.



3.3 Aide individuelle à l'élaboration de votre projet

APPUI TECHNIQUE

CEEI

L'équipe composée de Savoie Technolac, du CRITT de Savoie et de l'Agence Économique de la Savoie, est labellisée CEEI (Centre Européen d'Entreprises et d'Innovation), dispositif de soutien et d'accompagnement des projets innovants.

Ce label permet la reconnaissance officielle du travail accompli depuis de nombreuses années par les trois structures partenaires, qui ont choisi d'exploiter leur complémentarité afin d'accompagner au mieux les projets innovants en Savoie.

Vous êtes porteur d'un projet innovant ? Nous avons des ressources et des solutions à votre disposition :

- un réseau d'experts pour répondre à vos besoins technologiques, d'innovation, de marketing, de recherche de financements, etc.
- un espace d'hébergement au sein des pépinières de Savoie Technolac, qui vous permet de bénéficier des synergies du technopôle, entre laboratoires de recherche, établissements d'enseignement supérieur et entreprises innovantes.

Un véritable travail de terrain reconnu par ce dispositif qui compte 150 CEEI au niveau européen.

CRITT de Savoie

Le Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologie (CRITT) de Savoie, développeur de l'Innovation, accompagne les porteurs de projet par un diagnostic des besoins et des risques de leur projet, par une approche des différentes composantes (stratégie, ressources, compétences, veille, etc.), par la prescription de conseils ou le pointage de zones de vigilance, par la mise en relation avec les compétences nécessaires à la réussite du projet (laboratoires, centres techniques, prestataires, etc.).

Le CRITT de Savoie est le relais local d'OSÉO pour les projets innovants, et de l'INPI sur les aspects liés à la propriété industrielle.

OSÉO

Le CRITT de Savoie aide au montage de dossiers Oséo Innovation, permettant aux porteurs de projet de financer des études préalables à la création (études de faisabilité, de marché, aide à la définition de business plan).

"Les Petits Déjeuners"

Réunions mensuelles, organisées par le CRITT de Savoie, réunissent spécialistes et industriels, pour échanger et s'informer des évolutions technologiques, organisationnelles et managériales.

INPI

(Institut National de la Propriété Industrielle)

Pour toute question relative à la Propriété Industrielle (dépôt de brevet, de marque ou de modèle), des permanences mensuelles sont proposées au CRITT de Savoie par la délégation régionale de l'INPI de Grenoble.

Le CRITT de Savoie aide également au montage des dossiers spécifiques à la propriété industrielle (financement dépôt de 1^{er} brevet).

IDPI

L'Institut de Développement de Projets Industriels (IDPI) vous propose des études de faisabilité, des études techniques sur des produits innovants, des études d'industrialisation, d'organisation et d'implantation d'atelier, des recherches de design, etc. Ces études sont réalisées par des groupes d'étudiants de niveau BAC+3, encadrés par des enseignants spécialisés.

3.4

Aides financières

DISPOSITIFS DÉPARTEMENTAUX

Le Département soutient financièrement plusieurs structures associatives majeures qui couvrent l'ensemble de son territoire. Chacune intervient dans le financement et l'accompagnement post-crédation du jeune chef d'entreprise.

PRÊT D'HONNEUR ACCOMPAGNÉ DE PARRAINAGE ET DE SUIVI TECHNIQUE

ADISES Active

ADISES Active soutient la création et reprise d'entreprise depuis 1996. Son champ d'action couvre l'ensemble du territoire de la Savoie. Son offre de services s'adresse à toute personne rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi (demandeur d'emploi, allocataire de minima sociaux – RSA, ASS – travailleurs reconnus handicapés).

Son intervention financière, après qualification et expertise du projet, peut se traduire par un prêt d'honneur à taux zéro, sans caution ni garantie. Le montant de ce prêt est limité à 15 000 € et la demande est recevable jusqu'à 6 mois après l'immatriculation de l'entreprise.

Adises Active anime le dispositif du Fonds de Garantie à l'initiative des Femmes.

Réseau Entreprendre® Savoie

Cette association de plus de 110 chefs d'entreprise de Savoie soutient la création et la reprise de PME à fort potentiel de développement notamment en termes de création d'emplois.

Les créateurs, en plus d'un soutien financier sous forme de prêt d'honneur, bénéficient de ce réseau de chefs d'entreprise, lors de la validation de leur projet. Ils disposent également d'un accompagnateur expérimenté durant les deux premières années et intègrent automatiquement le club des créateurs.

Le prêt d'honneur varie de 15 000 à 35 000 €.

- Attribué à titre personnel au porteur de projet afin de renforcer les fonds propres de l'entreprise (capital ou compte-courant)
- Sans intérêt ni garantie
- Remboursable en 48 mois dont 18 mois de différé (6 mois pour les reprises).

Il implique le lauréat dans une participation active aux rencontres thématiques mensuelles entre créateurs d'une même promotion, et un retour sur le tableau de bord mis en place conjointement avec l'accompagnateur (chef d'entreprise bénévole) de la nouvelle société.

Réseau Entreprendre® Savoie est membre de Réseau Entreprendre®.



DISPOSITIFS DÉPARTEMENTAUX

Savoie Initiative

Savoie Initiative est une plateforme France Initiative visant à soutenir les créateurs et repreneurs d'entreprise. Elle fédère 5 antennes, réparties sur l'ensemble du territoire savoyard :

- Savoie Initiative Tarentaise
- Savoie Initiative Maurienne
- Savoie Initiative Cœur de Savoie
- Savoie Initiative Avant-Pays Savoyard
- Savoie Initiative Nivolet

Chaque antenne est animée par une structure de développement local située dans chaque bassin de vie :

- Albertville Tarentaise Expansion
- Maurienne Expansion
- Le Territoire Cœur de Savoie
- Le Syndicat Mixte de l'Avant-Pays Savoyard
- Les Chambres Consulaires

Savoie Initiative apporte son soutien aux porteurs de projets de création ou de reprise d'entreprise, inscrits depuis moins de 36 mois, sous la forme d'un :

- prêt d'honneur sans intérêt ni garantie (de 3 000 € à 15 500 €)
- suivi technique personnalisé, assuré par un animateur local
- parrainage par un chef d'entreprise expérimenté durant les premières années d'activités

Le prêt d'honneur doit systématiquement faire effet levier sur un prêt bancaire professionnel.

Chaque antenne dispose d'un comité d'expertise des projets, constitué de chefs d'entreprises et de professionnels locaux (banquiers, experts comptables, avocat, etc.). Ce sont les différents comités qui décident de l'attribution du prêt d'honneur et de la mise en place du parrainage. Les projets soutenus sont de tout secteur d'activité.

Savoie Initiative est membre de France Initiative.

DISPOSITIFS DÉPARTEMENTAUX

CAPITAL RISQUE**Savoie Angels**

L'association Savoie Angels a pour vocation de permettre le développement d'un réseau d'investisseurs de proximité sur le territoire savoyard. Son objectif est :

- de sensibiliser les investisseurs potentiels sur leur possibilité de participer au financement de projet d'entreprises innovantes,
- d'organiser la rencontre entre porteurs de projets et investisseurs potentiels,
- de participer au développement territorial dans la mesure où fédérer un réseau local d'investisseurs de proximité fait partie des outils favorisant la dynamique économique des Pays de Savoie.

Ces investisseurs de proximité sont des personnes physiques qui apportent du financement aux porteurs de projet, leur conseil et leur carnet d'adresses.

Les 140 adhérents de Savoie Angels se définissent comme des "co-entrepreneurs", autrement dit, des entrepreneurs aux côtés d'autres entrepreneurs dans le cadre d'une prise de risque en vue de pérenniser le développement de l'entreprise.

Allobroges Participations

Le fonds d'investissement Allobroges Participations, créé à l'initiative de Savoie Angels est un véhicule d'investissement complémentaire du dispositif existant. Doté d'un capital de 1,2 M€ et bénéficiant de la garantie Oséo, ce fonds a pour vocation de compléter, le cas échéant, les investissements réalisés individuellement par des membres de l'Association Savoie Angels. La forme est une société par actions simplifiées (S.A.S.) d'une durée de 9 ans.

GARANTIE BANCAIRE**France Active Garantie (FAG)**

Garantie de l'emprunt bancaire des personnes sans emploi ou en situation de précarité économique (salarié à temps partiel par exemple), qui souhaitent créer leur entreprise.

Le montant du prêt bancaire n'est pas limité ; toutefois, la garantie couvre 65 % de ce prêt, dans la limite de 30 500 €. Ces dossiers de garantie sont instruits par Adises Active.



En 2005, la Région Rhône-Alpes a mis en place un large dispositif de soutien aux porteurs de projets économiques et aux structures d'accompagnement de la création d'entreprise. Il se décline par une liste d'aides, IDéclic, et par la diffusion de diagnostics et de formations destinés à mieux préparer son projet. Pour les futurs agriculteurs, la Région Rhône-Alpes a défini, en 2008, une nouvelle Charte Régionale à l'installation assortie de plusieurs mesures pour accompagner les projets. Se renseigner auprès du Point Accueil Installation.

LES SUBVENTIONS

IDéclic Prim' Bénéficiaires

Porteurs de projet n'ayant pas un accès direct au crédit bancaire et pour qui la création ou la reprise d'une entreprise est un moyen de créer son propre emploi : les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires des minima sociaux, les salariés à faible revenu, etc.

Opérations aidées

- IDéclic Prim' peut être mobilisée pour la création ou la reprise d'une entreprise quelle que soit son activité.
- L'entreprise doit être créée depuis moins de 6 mois et avoir son siège social en Rhône-Alpes.
- L'entreprise doit être détenue majoritairement par des personnes physiques.
- La création de l'entreprise doit permettre, à minima, la création de l'emploi du porteur de projet.
- Le plan de financement du projet doit être inférieur à 20 000 €.

Important : le montant de l'aide régionale doit être pertinent au vu du plan de financement.

Nature et montant de l'aide

- L'aide est une subvention d'investissement destinée à conforter les fonds propres de l'entreprise créée.
- Le montant de l'aide sera au plus égal au montant des prêts obtenus (prêts solidaires Adie, prêt d'honneur mis en œuvre par les plateformes de développement local – Adises Active, Savoie Initiative).
- L'aide est plafonnée à 3 000 €.

Un accompagnement du porteur de projet sera proposé par l'Adie ou par ses partenaires.

Comment ?

- Après l'obtention d'un financement auprès de l'Adie ou de Adises Active et Savoie Initiative, un dossier type pourra être remis au porteur de projet.
- Après examen du dossier, la décision est notifiée au porteur de projet. En cas d'avis favorable du comité d'engagement, le paiement se fera dans un délai de 15 jours au maximum après la notification de la décision.

LES PRÊTS ET AVANCES REMBOURSABLES

IDéclic Potentiel et Potentiel +

Quelles entreprises peuvent en bénéficier ?

Les entreprises de moins de 5 ans implantées en Rhône-Alpes et ayant un fort potentiel de développement et de création d'emplois durables.

Ces entreprises doivent correspondre à la définition communautaire de la PME : moins de 250 personnes, chiffre d'affaires inférieur ou égal à 50 millions d'euros, total du bilan inférieur ou égal à 43 millions d'euros et non filiale à plus de 25 % d'une entreprise ne correspondant pas à ces critères.

Le capital de l'entreprise doit être détenu majoritairement par des personnes physiques.

IDéclic Potentiel peut être mobilisé par des entreprises industrielles, d'artisanat de production ou de service à l'industrie.

IDéclic Potentiel + est plus spécialement destiné aux PME innovantes en phase de pré-amorçage et ayant besoin de financer un projet ayant un fort enjeu stratégique. Le financement de ce programme d'innovation doit prévoir, à moyen terme, une levée de fonds auprès d'investisseurs.

Pour être éligibles les entreprises doivent avoir préalablement bénéficié d'un soutien financier pour un projet d'innovation mis en œuvre par OSEO Innovation ou par un autre organisme (collectivités locales, Pôle de compétitivité, etc.) pour un montant minimum de 50 K€. L'entreprise doit être constituée sous forme de société.

Quels projets soutenus ?

IDéclic Potentiel peut être mobilisé pour des projets d'investissement porteur d'un développement significatif et de création d'emploi durable.

Les entreprises créées spécifiquement pour la reprise d'entreprises existantes ne sont pas éligibles.

IDéclic Potentiel + permet de contribuer au financement du programme d'innovation de l'entreprises en renforçant sa structure financière pour faciliter et préparer une première levée de fonds auprès des fonds d'amorçage et des sociétés de capital-risque.

Quelle aide ?

IDéclic Potentiel est une avance remboursable à taux zéro comprise entre 25 000 et 40 000 €, dont le remboursement se fera après deux ans de différé en trois annuités.

Le montant d'IDéclic Potentiel sera au plus égal au montant des prêts bancaires obtenus pour le projet de développement concerné.

Important :

- les prêts bancaires obtenus doivent être d'une durée d'au moins 36 mois (le financement par crédit bail est possible)
- les prêts attribués par les associations de prêts d'honneur, les soutiens apportés par des sociétés de reconversion ou des fondations, les prises de participation au capital ainsi que toutes aides publiques ne peuvent être assimilés à des prêts bancaires



DISPOSITIFS RÉGIONAUX

Pour déposer un dossier, vous devez contacter un organisme habilité à l'instruire : la CCI de la Savoie, le CEEI Savoie Technolac, Réseau Entreprendre Savoie et Savoie Initiative.

IDéclic Potentiel est une aide non renouvelable.

IDéclic Potentiel + est un Prêt Participatif d'Amorçage (PPA) qui peut être considéré comme du quasi fonds propres.

Son montant est compris entre 75 000 € et 150 000 €.

Ce prêt est libérable dans sa totalité immédiatement et sans garantie personnelle du dirigeant ou sur les actifs de l'entreprise.

Sa durée est de huit ans avec un différé d'amortissement en capital de 3 ans. Il pourra faire l'objet d'un remboursement anticipé.

Le risque du prêt IDéclic Potentiel+ est partagé entre la Région Rhône-Alpes, le fonds national de garantie OSÉO Garantie et OSÉO Innovation.

Important : le montant du prêt IDéclic Potentiel + sera dans la double limite des fonds propres et quasi-fonds propres de l'entreprise, avant levée de fonds envisagée et de l'aide décidée par OSÉO Innovation ou un autre organisme soutenant le programme innovant.

OSÉO Délégation Deux Savoie
9, avenue d'Albigny
74000 ANNECY
Tél. : 04 50 23 50 26

DISPOSITIFS RÉGIONAUX

GARANTIES BANCAIRES

IDéclic Transmission

Bénéficiaires

Sont concernées les entreprises viables, pour lesquelles le financement de la reprise est rendu difficile par leur taille, leur situation géographique ou leur secteur d'activité.

IDéclic Transmission peut être mobilisé par des entreprises transmises ou reprises répondant aux critères suivants :

- Être implantées en Rhône-Alpes et répondre à la définition européenne de la PME (moins de 250 personnes, CA < à 50 M€, total bilan < à 43 M€).
- Appartenir aux secteurs de l'artisanat, du commerce, de l'industrie, du tourisme ou des services.

Les activités agricoles, d'intermédiation financière, de location et de promotion immobilière sont exclues.

Opérations aidées

IDéclic Transmission intervient pour les opérations de transmission ou reprise d'entreprises pour lesquelles l'acceptation des concours bancaires est la plus délicate : entreprises situées en milieu rural et dans les bassins en crise, secteurs d'activités peu attractifs, situation financière de l'entreprise fragile.

Important : La reprise d'actifs d'entreprises en redressement ou liquidation judiciaire et les opérations intervenant dans le cadre d'une procédure destinée à la restructuration d'entreprises en difficulté, (type CODEFI, mandat ad hoc ou règlement amiable) sont exclues.

Concours garantis

- Prêts à long et moyen terme, y compris prêts personnels pour apport de fonds propres octroyés par l'ensemble des banques. Le PRATE (Prêt en Rhône-Alpes pour la Transmission d'Entreprise), mis en place par OSÉO en complément des prêts bancaires, est garanti par le fonds.
- Crédits baux immobiliers et mobiliers ; location financière.
- Cautions bancaires liées à un crédit vendeur.

Montant de l'aide

Le montant maximal de concours bancaires garantis au titre de IDéclic Transmission, par entreprise ou groupe d'entreprise, est fixé à 600 000 €.

En co-garantie avec le Fonds National de OSÉO, IDéclic Transmission permet d'apporter une garantie aux concours bancaires pouvant s'élever jusqu'à 70 %.

La garantie donne lieu à perception d'une commission. (Pour une quotité garantie de 70 %, une commission de 0,84 % l'an est prélevée sur l'encours du prêt bancaire).

Renseignements

Les porteurs d'un projet de transmission/reprise d'entreprise doivent entrer en contact avec leur établissement financier pour solliciter l'intervention du fonds de garantie.

Les demandes doivent être adressées par les banques et les organismes financiers aux implantations régionales de OSÉO Financement qui assure l'instruction des dossiers.

OSÉO Financement www.oseo.fr



LE DISPOSITIF IDÉCLIC AU COMPLET

IDéclic Prêt d'Honneur

La Région Rhône-Alpes soutient sur son territoire les associations de prêt d'honneur comme l'ADIE, Adises Active, Réseau Entreprendre Savoie et Savoie Initiative en abondant leur fonds de prêts et en participant à leur fonctionnement.

IDéclic Solidaire

Le soutien au développement du secteur de l'économie sociale et solidaire est une mesure du Plan Régional pour l'Emploi et marque l'engagement de la Région Rhône-Alpes pour l'emploi durable et contre le chômage.

Les initiatives développées par les structures de l'économie sociale et solidaire peuvent représenter de nombreux gisements d'emplois. Pour consolider ou aider le développement des initiatives créatrices d'emplois dans le secteur de l'économie sociale et solidaire, la Région lance un appel à projets permanent.

A qui s'adresse cet appel à projets ?

- Les projets doivent être portés par des structures de l'économie sociale et solidaire : associations, mutuelles, coopératives, fondations,
- Sont concernées les structures en création ou des structures existantes (à condition, dans ce dernier cas, de proposer un développement n'ayant jamais bénéficié d'un soutien financier régional).

Pour quel type de projet ?

Les projets doivent répondre aux critères suivants :

- être innovants et / ou avoir une valeur d'exemplarité,
- être économiquement viables,
- créer ou maintenir des emplois stables et pérennes sur la Région Rhône-Alpes à travers une activité générant son propre équilibre financier,
- contribuer à la consolidation du lien social : services aux personnes, commerce équitable, développement local, insertion par l'emploi...

Quelle aide ?

Les dossiers retenus pourront bénéficier d'une aide régionale non renouvelable en investissement et / ou en fonctionnement d'un montant maximal de 60 000 €.

Le porteur doit apporter au moins 20 % du coût du projet.

Le bénéficiaire de l'aide est la structure porteuse.

Les bénéficiaires de l'aide s'engagent à assurer la publicité de la participation de la Région Rhône-Alpes dans les différents supports de communication de leur projet.

Tous les dossiers déposés sont examinés par un jury.

LES INCUBATEURS

GRAIN

Grain est une structure de détection et d'accueil de projets de création d'entreprises à caractère innovant.

Ces projets sont :

- soit issus de la recherche publique ; la technologie développée dans le projet est issue d'un laboratoire public,
- soit liés à la recherche publique ; le projet d'un porteur indépendant nécessite une technologie provenant de la recherche publique, cette mise en relation étant réalisée par Grain.

Grain favorise l'implantation de nouvelles entreprises à fort potentiel dans le tissu industriel régional qui devraient être à terme une source significative de création d'emplois qualifiés, générant une activité économique soutenue et durable et développant de nouveaux marchés à l'export.

Grain a un rôle notable dans le transfert de technologies de laboratoires publics vers de nouvelles sociétés : celles-ci convertissent ces technologies en avantage concurrentiel.

Chaque projet sélectionné par Grain doit :

- intégrer une technologie validée d'un laboratoire public,
- proposer des produits ou services innovants,
- démontrer sa viabilité économique,
- être ambitieux dans la définition de son développement.

GRAIN est l'incubateur destiné aux porteurs de projet de l'Est Lyonnais. Un second, CRÉALYS, est situé à Lyon.



3.4 Aides financières

DISPOSITIFS NATIONAUX

LES SUBVENTIONS

AGEFIPH

Par convention avec l'AGEFIPH, le porteur de projet handicapé en recherche d'emploi et inscrit au Pôle emploi peut bénéficier des aides AGEFIPH : un accompagnement et un suivi individualisé par un prestataire, une subvention AGEFIPH d'un montant pouvant aller jusqu'à 12 000 € en complément d'un apport de fonds propres d'au moins 1 525 €, une formation à la gestion pouvant atteindre 250 heures, une garantie d'emprunt bancaire facilitant l'accès au crédit, une micro assurance sur 3 ans incluant les garanties multi-risques professionnelles, prévoyance et santé et, enfin, la possibilité de solliciter d'autres aides de l'AGEFIPH.

Aides de Pôle Emploi

Pôle Emploi peut verser aux bénéficiaires de l'ARE (Allocation de retour à l'emploi) ou de l'ASR (bénéficiaires de la CRP) et de l'ACCRE, ainsi qu'aux personnes qui ont droit à ces allocations mais qui sont en cours de différé d'indemnisation ou de délai d'attente et aux personnes licenciées qui créent ou reprennent une entreprise pendant la période de préavis, une aide correspondant à la moitié des allocations restant dues lors de la création ou reprise d'entreprise.

De même, le bénéficiaire peut choisir le maintien partiel des allocations pendant la phase de démarrage (maximum 15 mois dans la limite des droits restants).

Évaluation Préalable à la Création Reprise d'Entreprise (EPCRE)

Le Pôle Emploi peut proposer aux demandeurs d'emploi, qui s'inscrivent dans un processus de création d'entreprise, un accompagnement individualisé. Elle peut alors mettre en œuvre une Évaluation Préalable à la Création Reprise d'entreprise (EPCRE). La durée de la prestation est de 6 entretiens répartis sur 3 à 4 semaines en fonction des besoins des bénéficiaires. La prestation a pour objectifs d'évaluer la faisabilité et la viabilité du projet de création ou de reprise d'entreprise et de préciser les actions à mener pour le réaliser dans un délai de six mois maximum.

Les bénéficiaires de cette prestation doivent avoir suffisamment réfléchi à leur projet et avoir réalisé un chiffrage des aspects commerciaux et financiers sur un mois. Cette prestation est soustraite à des professionnels de la création d'entreprise. Renseignement dans votre agence locale.

Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA)

La dotation est une aide en capital qui permet notamment de compléter l'apport nécessaire au financement des investissements d'installation. L'aide est fonction de la zone d'installation et des conditions d'installation. Elle varie entre 8 000 € et 52 400 €.

Public bénéficiaire : les conditions d'éligibilité sont relatives au demandeur (âge, capacité professionnelle, etc.), au projet (surface, viabilité, etc.) et à la souscription de certains engagements (durée d'activité minimale, gestion, TVA, etc.).

La Chambre d'Agriculture vous accompagne dans l'élaboration de votre dossier.

3.4 Aides financières

DISPOSITIFS NATIONAUX

Défi jeunes – Volet entrepreneurial

Défi jeunes est un dispositif du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative qui s'adresse aux jeunes porteurs de projets, âgés de 18 à 30 ans. Le volet "entrepreneuriat" du Défi jeunes permet de soutenir des projets de création ou de reprise (sous conditions) d'activités économiques présentant un caractère d'utilité sociale ou d'innovation ou ayant des retombées locales avérées. Les projets de création d'activités économiques bénéficient d'un accompagnement et d'une expertise renforcée. L'aide maximale attribuée par un jury régional est de 1 600 à 8 500 €.

LES PRÊTS ET AVANCES REMBOURSABLES

L'Association pour le Droit à l'Initiative Économique (ADIE)

L'Adie finance les projets des créateurs d'entreprise n'ayant pas accès au crédit bancaire. Elle intervient plus particulièrement auprès des demandeurs d'emploi et des allocataires des minima sociaux.

L'Adie propose des financements adaptés pouvant atteindre 10 000 €, combinant un micro-crédit (5 500 € maximum avec un taux d'intérêt de 9,71 % au 1^{er} juillet 2008, une caution solidaire et une contribution de solidarité de 5 % du montant du prêt) et des aides complémentaires (prêt d'honneur à taux 0, prêt de matériel de marché, PCE). L'Adie finance également le développement des entreprises.

Au-delà d'un soutien financier, les créateurs bénéficient d'un accompagnement (assuré par les bénévoles et les salariés de l'Adie) portant sur l'appui à la gestion, la comptabilité, les démarches administratives, le développement commercial et la bancarisation.

L'Adie met en œuvre le dispositif d'aide IDéclic Prim' de la Région Rhône-Alpes



NACRE, nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise

NACRE est un dispositif d'accompagnement en 3 phases :

- Aide au montage du projet : vous bénéficiez d'une assistance technique par un conseiller expert qui vous aide à élaborer un dossier solide pour présenter votre projet aux financeurs.
- Appui pour le financement du projet : durant cette phase métier, la pertinence économique et la structure du plan de financement de votre projet sont validées avec votre conseiller. Vous êtes accompagné dans vos relations avec les banques. Un prêt à taux zéro Nacre et un prêt bancaire ou assimilé complémentaire peuvent être mobilisés.
- Appui au développement de l'entreprise : en tant que nouveau dirigeant, vous êtes conseillé dans vos choix de gestion, dans vos stratégies de développement de l'entreprise, pour l'embauche de salariés.

Le montant du prêt à taux zéro Nacre peut aller jusqu'à 10 000 €. Il est remboursable dans un délai maximum de cinq ans. Ce prêt vous est attribué après expertise de votre projet de création ou de reprise d'entreprise, lors de la phase métier 2. L'attribution de ce prêt est couplée à l'obtention d'un prêt bancaire ou assimilé.

Lors des phases métier 1 et 3, un achat d'expertise spécialisée complémentaire est possible auprès d'experts Nacre, comme, par exemple, une formation sur les réglementations propres à un secteur d'activité particulier, des conseils sur le dépôt d'un brevet, etc.

Les bénéficiaires répondent **aux conditions d'éligibilité à l'ACCRES**. Les titulaires d'un contrat d'appui au projet d'entreprise et les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans sont éligibles également.

À l'entrée de chaque phase, vous signez un contrat d'accompagnement avec l'opérateur d'accompagnement. Pour le connaître :

www.entreprises.gouv.fr/nacre

En Savoie, une plaquette a été réalisée. Elle recense les organismes du département conventionnés NACRE. Ces plaquettes sont disponibles au Pôle Emploi, et dans chaque porte d'entrée territoriale de la création d'entreprise.

Prêt à la Création d'Entreprise (PCE) d'OSÉO

Le PCE finance en priorité les besoins immatériels liés au lancement de l'entreprise (création, ou 1^{ère} reprise d'un fonds de commerce), tels que la constitution du fonds de roulement, les frais de démarrage, etc.

Les entreprises bénéficiaires sont issues de personnes physiques ou morales en phase de création depuis moins de 3 ans dotées de leur n° SIREN.

Les projets soutenus sont issus de tout secteur d'activité, sauf agriculture, intermédiation financière et promotion ou location immobilière n'ayant pas encore bénéficié d'un financement à moyen ou long terme ou d'un PCE.

Modalités

Le prêt est de 2 000 à 7 000 €, sans garantie ni caution personnelle, accordé pour une durée de 5 ans dont 6 mois de différé de remboursement du capital.

Il accompagne obligatoirement un concours bancaire à plus de 2 ans, dont le montant doit être au moins égal à deux fois le PCE.

Le plan de financement ne doit pas excéder 45 000 €.

LES EXONÉRATIONS

Aide aux Chômeurs Créateurs Repreneurs d'Entreprises (ACCRES)

L'ACCRES est une exonération, pendant 12 mois, des cotisations d'assurances sociales et d'allocations familiales (sauf CSG et CRDS) auprès du régime de la nouvelle activité.

Public bénéficiaire :

- Demandeurs d'emploi percevant ou remplissant les conditions pour percevoir soit l'Allocation de Retour à l'Emploi (ARE), l'allocation spécifique versée dans le cadre d'une convention de reclassement personnalisée (CRP), l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS), l'Allocation Temporaire d'Attente (ATA), l'Allocation Veuvage (AV).
- Bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA – dans l'attente de la publication des décrets d'application du RSA) ou conjoint / concubin.
- Demandeurs d'emploi non indemnisés inscrits plus de 6 mois au cours des 18 derniers mois à l'exception des salariés inscrits à l'ANPE et recherchant un autre emploi.
- Jeunes de moins de 26 ans.
- Jeunes de moins de 30 ans ne percevant pas l'ARE ou reconnus travailleurs handicapés.
- Salariés reprenant tout ou partie de leur entreprise à la suite d'une procédure de liquidation ou de redressement judiciaire.
- Créateurs déclarant une domiciliation de leur entreprise en Zone Urbaine Sensible (ZUS).
- Créateurs bénéficiant du congé parental.

Déposez votre demande auprès du Centre de Formalité Compétent.

Un ensemble d'exonérations fiscales existe, qui permet, sous de nombreuses conditions de fond et de forme, d'obtenir une exonération des bénéfices, de taxe professionnelle, etc. Ces mesures sont liées à des zonages bien spécifiques élaborés dans le cadre d'une politique d'aménagement du territoire. Les démarches sont à effectuer auprès des services fiscaux. Renseignez-vous auprès de votre interlocuteur local, votre expert-comptable, etc.



3.4 Aides financières

DISPOSITIFS NATIONAUX

LES GARANTIES BANCAIRES

Fonds de Garantie à l'Initiative des Femmes (FGIF)

ADISES Active gère, en Savoie, le dispositif FGIF, garantie de l'emprunt bancaire contracté par toute femme qui crée ou reprend une entreprise.

Le montant minimum du prêt doit être de 5 000 € sans limite maximale ; toutefois, le montant de la garantie est plafonné à 27 000 €.

LA MICRO ASSURANCE

Fondation Entrepreneurs de la Cité

Entrepreneurs de la Cité propose une micro-assurance aux créateurs de très petites entreprises afin de les protéger comme leur activité. Cette micro-assurance, comprend des garanties en cas d'arrêt de travail, une multirisque professionnelle et une complémentaire santé.

Elle s'adresse aux créateurs d'entreprise aidés par l'ADIE, France Active, France Initiative et le Réseau des Boutiques de Gestion.

La micro-assurance est une réponse simple et à moindre coût, car les frais de gestion sont pris en charge par la Fondation, pour démarrer son activité avant d'accéder progressivement aux produits d'assurance classiques.

Des garanties pouvant être mobilisées par les banques existent (SIAGI, SOCAMA, OSÉO Garantie). Parlez-en avec votre accompagnateur local.

De nombreux prix existent en faveur des créateurs d'entreprises. N'hésitez pas à questionner l'interlocuteur qui vous accompagne.

3.5

Solutions immobilières

AIDES À L'IMMOBILIER

Facil'Bail

Le réseau France Active, par l'intermédiaire d'ADISES Active, propose un nouveau dispositif, FACIL' BAIL, qui se substitue au dépôt de caution du locataire auprès de son bailleur.

PÉPINIÈRES D'ENTREPRISE

La Savoie dispose à ce jour de 9 pépinières d'entreprises.

Elles accueillent les créateurs et les nouvelles entreprises dans des locaux offrant de multiples avantages. Le dispositif favorise les chances de succès et de développement grâce à un prix de loyer modéré et des services collectifs (fax, réception téléphonique, secrétariat, salles de réunions, etc.). Une installation en pépinière permet également au jeune entrepreneur de pallier le sentiment d'isolement qu'éprouve parfois le créateur, en favorisant les échanges avec d'autres chefs d'entreprises. Après acceptation du projet par un Comité d'Agrément, la pépinière met à la disposition des chefs d'entreprises, des locaux, des équipements partagés, des services généraux et un accompagnement personnalisé et ce, pour 23 mois maximum et moyennant des prix raisonnables.

CRÉALYS, la pépinière d'Hexapôle (Méry)

L'ensemble immobilier Créalys de 2 600 m² est composé d'une pépinière d'entreprises livrée en juillet 2008 et d'un bâtiment relais réceptionné en mai 2009. Les locaux occupés accueillent à ce jour 10 entreprises totalisant plus de 40 emplois. Quelques ateliers et bureaux sont encore disponibles. Les entrepreneurs de Créalys ont été séduits par les principes d'éco-construction de ce bâtiment qui est situé au cœur d'un parc d'activités certifié ISO 14001. Les parkings perméables de type "evergreen" assurent l'infiltration des eaux de ruissellement. Les bureaux sont chauffés au moyen d'une pompe à chaleur connectée à un puits canadien. Ils bénéficient en outre d'une ventilation double flux.

Une toiture végétalisée couvre la cinquième façade du bâtiment. Au-delà de l'aspect esthétique, cette technique apporte un confort thermique incontestable en été.

Au premier étage, 200 m² de panneaux photovoltaïques sont installés. Le prix est de 115 € du m² pour des bureaux et 60 € pour les ateliers.



Forum Alpium

La SAEM Maurienne Expansion anime la pépinière franco italienne FORUM ALPIUM, sur la commune de Modane à proximité du tunnel du Fréjus. Ouverte depuis fin 2008, elle accueille vos projets de création d'entreprises dans des conditions très avantageuses. Un projet de pépinière orienté "Technologie de l'Information et de la Communication" est actuellement développé sur la commune de Saint-Jean-de-Maurienne et devrait accueillir ses premières entreprises dès 2010.

La Base, 2 pépinières dans Savoie Technolac

Savoie Technolac anime 2 pépinières d'entreprises, une première dédiée aux entreprises innovantes installées dans des bâtiments sur pilotis, au cœur du technopôle labellisé ISO 14001. 25 bureaux modulaires sont disponibles de 1 et 30 m² avec accès sécurisé.

Une seconde pépinière est destinée aux entreprises innovantes du solaire. 10 bureaux modulaires de 15 à 30 m² et 4 plateaux techniques. Un accompagnement personnalisé est proposé aux porteurs de projets et aux créateurs d'entreprises. Vous pouvez également bénéficier de services mutualisés (photocopieur, salles de réunion, documentation), d'un accès haut débit et au réseau de fibres optiques, ainsi que de l'ensemble des services du technopôle. Des animations thématiques et des permanences d'experts sont organisées dans le cadre du Club des Créateurs. Votre location est régie par une convention d'occupation précaire à partir de 65 € hors taxes/m²/an, sans dépôt de garantie. Un accompagnement et des solutions immobilières vous sont également proposés en sortie de pépinière.

La Pépinière d'Alpespace

Sur Alpespace, la pépinière est composée à la fois d'un centre d'affaires tertiaire, ainsi que d'ateliers relais. Modulable en surface, la pépinière propose des espaces réduits, très équipés à faibles coûts, via des baux précaires offrant une souplesse totale au créateur. Vous pouvez vous concentrer sur votre activité, puisque tous les services sont mutualisés : transport, restauration, salle de réunion, secrétariat partagé, mobilier, téléphonie sur IP, internet wifi, reprographie, affranchissement, collecte du courrier, machine à café, contrôle d'accès, etc. Tout vous est offert pour réussir !

En sortie de pépinière, Alpespace est en mesure de vous proposer l'offre immobilière adaptée en fonction de la croissance de l'entreprise, tout en restant sur le même site.

Pépinière de Côte-Rousse

La pépinière de Côte-Rousse vous permet de bénéficier de locaux modulables. Tout type d'activité peut y être hébergé, tant qu'elle est compatible avec les locaux, essentiellement composés de bureaux et de quelques ateliers.

Des services mutualisés vous sont proposés : secrétariat, photocopieurs, salles de réunion, documentation, accès sécurisé... Vous avez accès au haut débit, ainsi qu'à l'ensemble des services du parc d'activités. La location est régie par une convention d'occupation précaire.

Pour un 25 m², l'indemnité pépinières charges comprises est de 160,63 € HT soit 192,11 € TTC.

Pépinière de La Rochette

La pépinière de La Rochette vous permet de bénéficier de bureaux et d'ateliers tout en bénéficiant d'un accompagnement individualisé pré et post création.

Vous pouvez bénéficier de services mutualisés, ainsi que d'une salle de réunion. L'accès aux bâtiments est sécurisé. La location est régie par un bail commercial de 23 mois.

La pépinière dispose de 150 m² de bureaux à 48 € m² hors taxes et hors charges et 900 m² d'ateliers à surface modulable à 32 € m²/an hors taxes et hors charges.

Pépinière Pravaz

Installée dans une partie réhabilitée de l'ancien lycée Pravaz (Pont-de-Beauvoisin), elle offre aux jeunes entreprises des bureaux et un environnement de travail de qualité. Le bâtiment, entièrement rénové, propose aux locataires des bureaux modulables (15 à 67 m²) et un certain nombre de services partagés : salle de réunion équipée, reprographie / fax, secrétariat. Convention d'occupation précaire.

Pépinière d'Ugine

Cette pépinière présente l'avantage d'être située dans le même bâtiment qu'un hôtel de bureaux accueillant des entreprises. Elle est orientée vers les nouvelles activités tertiaires des "Technologies de l'Information et de la Communication".

Les locaux sont modulables. Leur surface peut donc évoluer au gré du développement des entreprises nouvelles de 10 à 24 m² par bureau.



3.5 Solutions immobilières

FICHIERS IMMOBILIERS

Agence Économique de la Savoie

L'Agence Economique de la Savoie dispose d'un fichier immobilier industriel (non exhaustif) rassemblant des bâtiments disponibles à la location ou à la vente, sur l'ensemble du territoire. Une partie des bâtiments industriels savoyards disponibles y est recensée, à partir de 250 m² de surface. Vous pouvez consulter de nombreuses opportunités immobilières sur le site Internet de l'Agence :

www.savoie-entreprise.com

Albertville Tarentaise Expansion

Albertville Tarentaise Expansion tient à votre disposition un fichier immobilier à vocation économique. Il recense les offres de ventes et de locations de terrains /bâtiments/ bureaux/ locaux industriels, artisanaux et commerciaux sur l'arrondissement d'Albertville.

Ce fichier est en consultation sur le site internet :

www.albertvilletarentaiseexp.com

Alpespace

Fort de 5 centres d'affaires et de 11 hôtels d'entreprises, Alpespace est le lieu idéal pour trouver l'espace de travail adapté. Quelle que soit la solution recherchée pour héberger son entreprise : bureaux, ateliers, halls de stockage, salles blanches, terrains prêts à construire, et ce, via tous les modes de mise à disposition : accession à la propriété, location commerciale (baux 3/6/9) ou bail précaire (23 mois maximum).

Actuellement, Alpespace propose des terrains viabilisés jusqu'à 8 ha, des bureaux de 15 à 1 800 m², des ateliers-stockage à partir de 200 m² aménageables à la demande, neufs, aux normes les plus récentes, à faibles coûts de fonctionnement, pour être immédiatement opérationnel !

www.alpespace.com

Chambéry Métropole

Chambéry Métropole peut également vous communiquer des offres de locaux à la vente ou à la location, à caractère commercial ou industriel, mais également des bureaux.

Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget (CALB)

La CALB peut vous aider à trouver des locaux sur son territoire (à la vente ou à la location, bureaux, ateliers, lieux de stockage, etc.).

Maurienne Expansion

Maurienne Expansion tient à votre disposition un fichier immobilier à vocation économique : il recense les opportunités foncières et immobilières de la vallée de la Maurienne à destination des industriels, artisans et commerçants.

Savoie Technolac

En complément du dispositif d'accompagnement à la création d'entreprises innovantes, Savoie Technolac dispose d'un fichier immobilier rassemblant les disponibilités à la location sur le technopôle.

3.6

Solutions alternatives

PORTAGE SALARIAL

Le portage salarial vous permet d'exercer et de développer une activité professionnelle comme intervenant sous statut salarié dans les domaines du conseil et de la prestation intellectuelle.

La société de portage se charge de la gestion et de l'administration de l'activité : elle facture les prestations aux clients et reverse des honoraires à l'intervenant sous forme de salaire, après déduction des charges sociales et une commission correspondant à des frais de fonctionnement.

Le portage salarial vous permet d'effectuer des missions sans perdre votre couverture sociale. Il permet de tester votre marché en conditions réelles afin de vous donner tous les éléments nécessaires à la décision finale de créer ou non votre entreprise.

CED Entreprises

CED Entreprises est une SARL créée par Renfort Cadres en 1995 et membre de la Fédération Nationale du Portage Salarial (www.fenps.fr).

CED Entreprises offre une aide au développement de l'activité des consultants indépendants en renforçant leur autonomie professionnelle.

Avec CED Entreprises, l'entrepreneur-salarié bénéficie d'un cadre social, juridique et financier parfaitement contrôlé, il se concentre sur son métier, réalise ses missions et organise sa prospection avec sérénité.

ITG

Créé en 1996, le groupe ITG est aujourd'hui, avec 2 700 consultants actifs, le leader du travail par missions.

ITG est membre fondateur du SNEPS, Syndicat National des Entreprises de Portage Salarial.

Dans son activité, ITG prend en charge le contrat de prestation de service, assure la responsabilité civile professionnelle, gère les contrats de travail (convention collective nationale CICEF-Syntec) salaires et frais ainsi que les cotisations sociales et la prévoyance.

Vous êtes accompagné dans votre projet et formé au marketing du conseil autonome : parcours de formation complet pour créer votre offre, vos outils de communication et cibler votre clientèle.

ITG vous permet de développer votre activité dans un réseau actif et convivial :

- clubs experts par métiers ou régions,
- conférences,
- plate-forme collaborative de consultants-experts et entreprises,
- propositions de missions.



Oxalis

Oxalis apporte un cadre juridique, économique et social à toute personne qui souhaite créer ou pérenniser son activité économique. Par sa culture coopérative, Oxalis met en œuvre des moyens respectueux de l'autonomie de chacun tout en générant une solidarité qui favorise une synergie entre les personnes. Celles-ci renforcent leurs chances de succès par un démarrage progressif avec la signature d'un Contrat d'Appui au Projet Entreprise (CAPE), un statut de salarié, des formations internes, des collaborations avec d'autres créateurs et entrepreneurs, un accompagnement personnalisé et la possibilité de se consacrer à sa production et commercialisation en étant allégé des tâches administratives et de comptabilité. Des réunions d'information ont lieu chaque mois.

Cabestan

Cabestan est une coopérative d'activités du bâtiment. Elle permet de créer son activité au sein d'un collectif avec un statut de salarié. Cabestan forme à la fonction entrepreneuriale. Ses prestations sont les suivantes : hébergement juridique, accompagnement anté et post-création, en contrat CAPE ou CDI, avec accès possible au sociétariat pour tout salarié.

Services : assurance décennale, convention collective du bâtiment, gestion de la sécurité, facturation, assistance juridique (suivi clients), comptabilité, social (déclarations et paies), TVA. Cabestan doit ouvrir une antenne en Savoie fin 2009.

Case Départ

"Le droit d'entreprendre pour tous"

La Couveuse d'Activités CASE DÉPART est un outil d'aide et d'accompagnement à la création d'entreprises. Elle permet à des porteurs de projets de tester la viabilité de leur activité avant de s'immatriculer. Ce test en grandeur réelle permet de valider son marché et ses compétences à entreprendre avant de créer. En couveuse, le Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise (CAPE) lie le bénéficiaire à la structure d'accueil. Ce nouveau cadre juridique permet à l'entrepreneur à l'essai de garder son statut initial et de commercialiser ses produits et/ou services en toute légalité. Ce contrat de transition donne lieu à un accompagnement individuel et collectif, devant permettre l'autonomie du futur entrepreneur.

CASE DÉPART est membre de l'Union Nationale des Couveuses.

Esprit d'Entreprendre

Couveuse d'entreprise implantée à Chambéry.

Une couveuse est un outil idéal pour permettre à un porteur de projet de tester son marché et son projet sans prendre de risque. Le contrat CAPE lui donne un cadre légal pour exercer son activité tout en conservant son statut initial (demandeur d'emploi indemnisé ou non, bénéficiaires de minimas sociaux, etc.).

Ce contrat s'accompagne :

- d'un suivi individualisé adapté à vos besoins sur vos démarches commerciales, l'élaboration de votre plan d'affaires, le choix de vos futurs statuts, etc.
- d'une mise à disposition de notre base documentaire et de nos locaux (ordinateurs, salle de réunion, postes téléphoniques, etc.)

Un contrat CAPE peut aussi être envisagé comme cadre d'un suivi post-création.

Participer à nos réunions d'information (inscription : espritdentreprendre@orange.fr)

Liste des entreprises artisanales

La bourse régionale de transmission et reprise d'entreprise artisanale propose près de 800 entreprises à reprendre ayant fait l'objet d'un diagnostic économique et financier par des conseillers spécialisés des Chambres de Métiers et de l'Artisanat :

www.artisanat-rhonealpes.fr

Actualisée en permanence par le réseau des 107 Chambres de Métiers et de l'Artisanat, la Bourse Nationale d'Opportunités Artisanales (BNOA) propose des milliers d'entreprises artisanales à reprendre :

www.bnoa.net

Transcommerce et C-cible

La CCI vous propose le dispositif Transcommerce qui permet de connaître les offres d'entreprises commerciales et hôtelières à céder :

www.transcommerce.com

La base de données C-CIBLE vous renseignera sur les offres d'entreprises industrielles ou de service à l'industrie :

www.ccible.fr

Qu'il soit envisagé de reprendre un commerce de détail, une entreprise de négoce, service, industrie, BTP, la CCI vous propose un accompagnement du repreneur et facilite une mise en relation avec les cédants. Vous pouvez ainsi retrouver toutes les offres sur deux bases de données, l'une rassemblant les affaires commerciales et hôtelières (www.transcommerce.com) l'autre concernant les entreprises de service et PME/PMI (www.ccible.fr). Un portail national des CCI vous permet de consulter l'ensemble des offres du territoire national :

www.transmission.cci.fr

La Bourse de la Transmission OSÉO

Bourse nationale de la Transmission : toutes les affaires à reprendre en France ! Un site édité par OSÉO en partenariat avec les CCI, les CMA, les fédérations professionnelles, le FUSACQ et le CRA :

www.oseo.fr

Exploitation agricole

Le Répertoire Départs Installations (RDI), animé par la Chambre d'Agriculture, propose une liste d'exploitations agricoles disponibles à la reprise individuelle ou en société :

www.repertoireinstallation.com



3.8 En cas de difficultés prévisibles ou réelles

Savoie Sauvegarde

L'association Savoie Sauvegarde est en charge de l'animation du dispositif savoyard pour la sauvegarde des entreprises.

Elle propose différents outils :

- Le Comité Entr'Aide, composé d'entrepreneurs ayant vécu des difficultés et de professionnels de la finance et du droit, reçoit les chefs d'entreprise qui pressentent ou constatent des difficultés pour leur entreprise.

Dirigeants, commerçants, artisans ou professions libérales, vous serez accueillis gratuitement et écoutés en toute confidentialité afin de vous aider avant qu'il ne soit trop tard.

Sur rendez-vous, Tél. : 0 800 800 130

- La Cellule de prévention du Tribunal de commerce de Chambéry :

Les juges de la prévention du Tribunal de Commerce vous renseignent gratuitement et confidentiellement sur les différentes procédures prévues par la loi de Sauvegarde, très souvent méconnues, vous permettant de mieux anticiper ou mieux gérer les difficultés que rencontre votre entreprise.

Sur rendez-vous,
Tél. : 04 79 33 72 25

- La Trousse de secours contenant un outil d'autodiagnostic de l'état de santé de l'entreprise, des éléments d'information sur la prévention des difficultés et sur les différentes procédures amiables ou judiciaire et une liste d'adresses utiles. Elle est disponible auprès des chambres consulaires, des associations de prêt d'honneur et des partenaires de la création d'entreprise.

- Réunions de sensibilisation et d'information sur les mesures et outils d'aides aux entreprises en difficulté.

- Accompagnement du dirigeant pour l'aider à rebondir à l'issue d'une liquidation judiciaire.

La Commission des Chefs de Services Financiers (CCSF) réunit les organismes fiscaux et sociaux (Retrettes, Trésor Public, URSSAF, RSI, Pôle Emploi).

Elle peut être saisie de demandes de délais pour le règlement des dettes fiscales et sociales échues : secrétariat de la CCSF

**Trésorerie Générale de la Savoie,
5 rue Jean Girard Madoux
BP 1145**

**73011 Chambéry Cedex
Tél. : 04 79 33 92 24**

Pour lancer votre entreprise, vous aurez besoin de rencontrer des experts-comptables, des conseillers juridiques, des banquiers, des assureurs, etc. Les interlocuteurs cités en première partie vous guideront vers ces professionnels.

Certains de ces métiers sont représentés au niveau départemental.

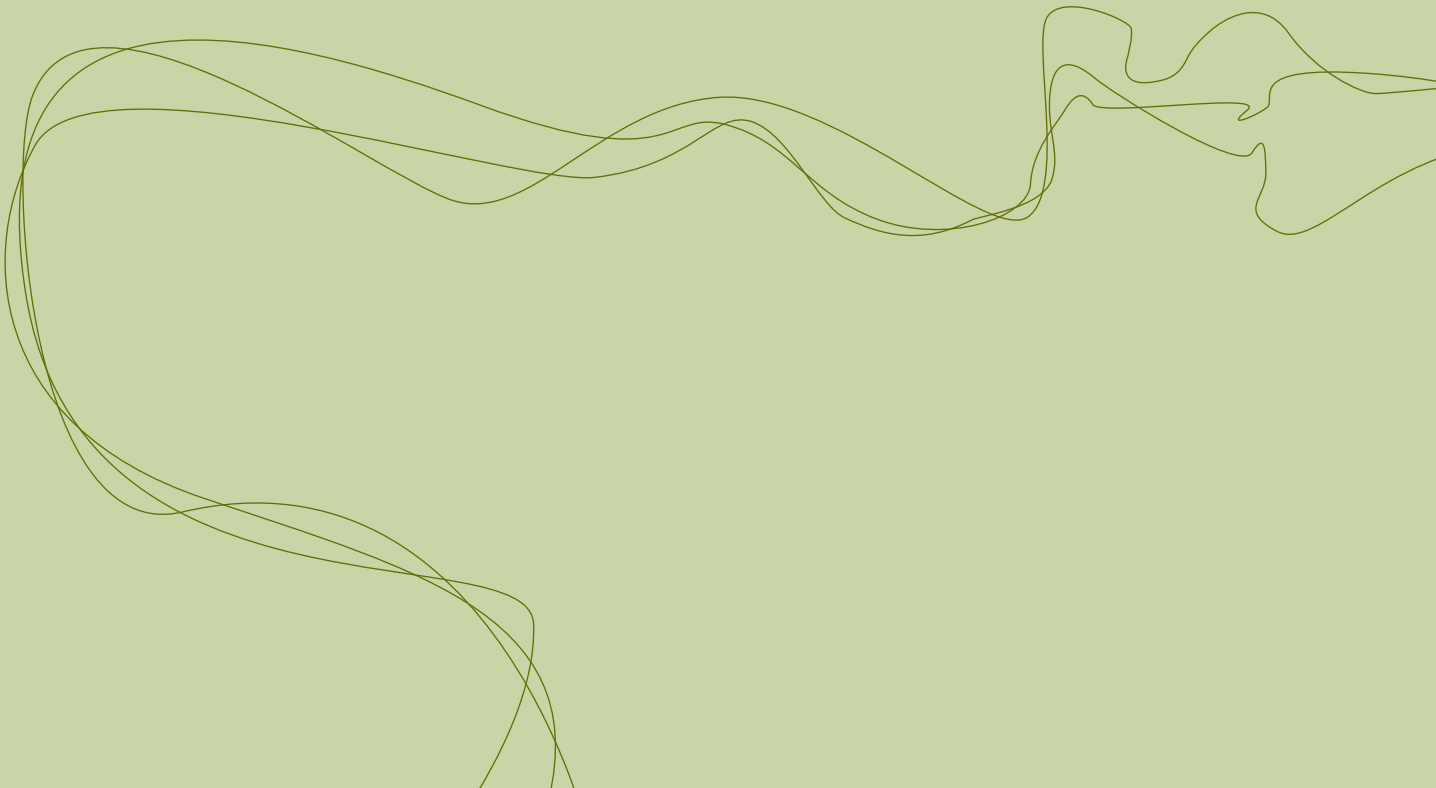
**Ordre des Experts-Comptables
Chambre des Notaires
Ordre des avocats**





**DES COLLECTIVITÉS
LOCALES IMPLIQUÉES**

PARTIE 4



Le Conseil général et les intercommunalités de la Savoie s'impliquent dans le développement économique et particulièrement dans la création d'entreprise. Quelques uns mettent en œuvre un service d'accompagnement des porteurs de projets et beaucoup financent, soit le fonctionnement de certains des organismes cités dans ce guide, soit les fonds de prêts des associations de prêts d'honneur.

Dans tous les cas, l'Agglomération ou la Communauté de Communes de votre territoire est une source d'informations et de conseils.

Communauté d'Agglomération Chambéry Métropole

Le parc d'activités de Côte-Rousse accueille les créateurs d'entreprise, dont l'activité est compatible avec les locaux, souhaitant s'installer sur l'agglomération de Chambéry Métropole. Il vous offre également les services d'une pépinière d'entreprises.

Chambéry Métropole participe au financement de plusieurs organismes de soutien à la création d'entreprise.

Contact création :

Jacqueline BALLAND
106 allée des Blachères
P.A.E. des landiers
73026 CHAMBERY CEDEX

Tél. : 04 79 96 86 43

jacqueline.balland@chambery-metropole.fr

www.chambery-metropole.fr

Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget

La Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget (CALB) a mis en place un guichet unique qui répond aux attentes des dirigeants et des créateurs d'entreprises. En 2008, 80 % des demandes concernaient du foncier.

La CALB contribue financièrement au financement de certains organismes de soutien à la création d'entreprise et dispositifs sur le territoire de la Savoie.

Contact création :

Claude VARON
Directeur Pôle Economique
et Touristique
15000, boulevard Lepic
73100 AIX-LES-BAINS

Tél. : 04 79 35 00 51

06 82 35 05 31

Fax. : 04 79 35 70 70

c.varon@calb.fr

www.agglo-lacdubourget.fr

Communauté de Communes de Chautagne

Monsieur le Président
Saumont
La Maison de Chautagne
73310 RUFFIEUX

Tél : 04 79 54 51 08

com.com.chautagne@wanadoo.fr

www.cc-chautagne.fr

Communauté de Communes de Haute Maurienne Vanoise

Monsieur Le Président
6, rue Napoléon
Centre Cantonal des Services publics
73480 LANSLEBOURG-MONT-CENIS
Tél. : 04 79 05 90 78

info@hautemaurienne.com

www.hautemaurienne.com

Communauté de Communes de Haute Tarentaise

Monsieur le Président
Rue Saint Pierre
BP 1
73700 SEEZ

Tél. : 04 79 41 06 77

contact@hautetarentaise.fr

www.hautetarentaise.fr

Communautés de Communes de la Combe de Savoie

Monsieur le Président
61, rue Domenget
BP 28
73250 SAINT-PIERRE-D'ALBIGNY

Tél. : 04 79 44 34 32

comcomcombesavoie@wanadoo.fr

www.cc-combedesavoie.fr

Communautés de Communes de la Norma

Monsieur le Président
Maison de la Norma
73500 VILLARODIN-BOURGET

Tél. : 04 79 20 34 80

co.com@la-norma.com

Communautés de Communes de la région d'Albertville

Coral
Monsieur Le Président
47, avenue Jean Jaurès
73200 ALBERTVILLE

Tél. : 04 79 10 48 48

contact@coral.fr

www.coral.fr

Communautés de Communes de la Vallée des Entremonts

Monsieur le Président
Maison Intercommunale
73670 SAINT-PIERRE-D'ENREMONT

Tél. : 04 79 65 86 35

ccentremonts@wanadoo.fr

Communautés de Communes de la Vallée du Glandon

Monsieur Le Président
Hameau le Martinan
73130 ST-COLOMBAN-DES-VILLARDS

Tél. : 04 79 56 37 00

communaut-com.vallee-glandon@

wanadoo.fr

Communautés de Communes de l'Arvan

Monsieur le Président
192, avenue des Clappeys
BP 42
73303 ST-JEAN-DE-MAURIENNE CEDEX

Tél. : 04 79 64 09 38

colette.sivav@wanadoo.fr

Communautés de Communes de Maurienne Galibier

Monsieur le Président
36, rue du Général Ferrié
73140 SAINT-MICHEL-DE-MAURIENNE

Tél : 04 79 56 52 54

info.stmichel@wanadoo.fr

www.maurienne-galibier.com

Communautés de Communes de Yenne

Monsieur le Président
8, place du Kiosque
73170 YENNE

Tél. : 04 79 36 90 76

accueil@ccyenne.fr



**Communautés de Communes
des Vallées d'Aigueblanche**

Monsieur le Président
40, chemin Loisirs
73260 AIGUEBLANCHE
Tél. : 04 79 24 20 04
secretariat@ccva-savoie.com

**Communautés de Communes
du Beaufortain**

Monsieur le Président
Bâtiment le Confluent
Place Roger Frison-Roche
73270 BEAUFORT
Tél. : 04 79 38 31 69
confluences@lebeaufortain.com
confluences.lebeaufortain.com

**Communautés de Communes
du Canton d'Aime**

Monsieur le Président
le Chalet
1002 avenue de Tarentaise
73212 AIME CEDEX
Tél. : 04 79 55 40 27
accueil@cc-canton-aime.fr
www.cc-canton-aime.fr

**Communautés de Communes
du Canton d'Albens**

La Communauté de Communes du Canton d'Albens accueille tous les porteurs de projets d'entreprise de son canton. Elle vous oriente au mieux et vous aide à vous installer. Par ailleurs, elle facilite votre installation sur son territoire et vous aide à trouver des locaux.

Contact création :

Robert FLEURET
Centre administratif
Place de l'Eglise
BP 14
73410 ALBENS
Tél. : 04 79 63 06 99
info@cc-cantonalbens.fr
www.cccantonalbens.fr

**Communautés de Communes
du Cœur de Maurienne**

Monsieur le Président
BP100
73302 ST-JEAN-DE-MAURIENNE CEDEX
Tél. : 04 79 64 11 44
contact@coeurdemaurienne.com
www.coeurdemaurienne.com

**Communautés de Communes
du Gelon et du Coisin**

Monsieur le Président
Ancienne Cure
73390 BOURGNEUF
Tél. : 04 79 44 25 28
cdec.delon.coisin@wanadoo.fr
www.ccgelon-coisin.com

**Communautés de Communes
du Lac d'Aiguebelette**

Monsieur le Président
Route du Lac
73470 NOVALAISE
Tél. : 04 79 28 78 64
ccla@wanadoo.fr

**Communautés de Communes
du Mont Beauvoir**

Monsieur le Président
Mairie de la Bauche
73360 LA BAUCHE
Tél. : 04 79 36 65 17
mairie@labauche.fr

**Communautés de Communes
du Pays de Montmélian**

La CCPM facilite aux côtés du Syndicat Mixte du Parc d'Activités d'ALPESPACE, votre installation sur son territoire intercommunal. Elle contribue, avec une participation financière au fonds de Savoie Initiative, pour le Comité Cœur de Savoie, et au dispositif ALIZE, à l'installation et au développement des entreprises.

Monsieur Le Président
Place Albert Serraz
73800 MONTMELIAN
Tél. : 04 79 84 36 27
ccpaysmontmelian@wanadoo.fr

**Communautés de Communes
du Pays des Bauges**

Monsieur le Président
Maison Despina
Rue du Grand Pré
73630 LE CHATELARD
Tél. : 04 79 54 81 43
COMCOM.bauges@wanadoo.fr

**Communautés de Communes
du Val de Guiers**

Monsieur le Président
Zone Artisanale Val Guiers Est
73330 BELMONT-TRAMONET
Tél. : 04 76 37 36 45
communaute-de-communes-val-guiers@wanadoo.fr

**Communautés de Communes
Haute Combe de Savoie**

Monsieur le Président
Grande Rue
73460 GRESY-SUR-ISERE
Tél. : 04 79 37 95 25
cchcs@wanadoo.fr

**Communautés de Communes
Porte de Maurienne**

Monsieur le Président
Grande Rue
73220 AIGUEBELLE
Tél. : 04 79 44 31 61
communautedecommunes@portedemaurienne.eu

**Communautés de Communes
la Rochette Val Gelon**

Monsieur le Président
Rue Maurice Rey
BP 21
73110 LA ROCHETTE
Tél. : 04 79 25 74 43
cc.valgelon.larochette@wanadoo.fr
www.cc.valgelon.com





**CARNET
D'ADRESSES
DE LA
CRÉATION
D'ENTREPRISE
EN SAVOIE**



Action'elles Rhône-Alpes

Contact : Assia ZIANE
Palais du Commerce
Place de la Bourse
69002 LYON CEDEX
Tél. : 04 72 77 98 02
asso@actionelles.fr

ADIE

Contact : Fabien JACQUES
22, rue Paulette BESSON
73000 CHAMBERY
Numéro vert. : 0 800 800 566
Tél. : 04 79 25 05 20
www.adie.org

ADISES ACTIVE

Contacts : Sébastien BABOULAZ,
Nicolas BRESCIA et Denise GINIÉS
Parc d'activité Côte Rouse
180 rue du Genevois,
73000 CHAMBERY
Tél. : 04 79 69 11 01
info@adises.com
www.adises.com

AGEFIPH

Contact : André MILLAT CARUS
Zac de Saint-Hubert
33, rue Saint-Théobald
38080 L'ISLE-D'ABEAU
Tél. : 0811 37 38 39
rhone-alpes@agefiph.asso.fr
www.agefiph.fr

AGENCE ÉCONOMIQUE DE LA SAVOIE

Création d'entreprise :
Marc PALLUET
Tél. : 04 79 25 36 49
marc.palluet@savoie-entreprise.com

Solar'Innov : Nicolas MOULY

Tél. : 04 79 25 36 15
nicolas.mouly@savoie-entreprise.com
www.solar-innov.com

Fichier immobilier :

Christine MELLET
Tél. : 04 79 25 36 23
christine.mellet@savoie-entreprise.com

Technopôle Savoie Technolac

16 avenue du Lac du Bourget
BP 273
73375 LE BOURGET DU LAC CEDEX
www.savoie-entreprise.com

AGF SCOP ENTREPRISES

Contact : Olivier MATHURIN
74 rue Maurice Flandin
69003 LYON
Tél. : 04 78 53 08 06
omathurin@scop.org
www.scop.org

ALBERTVILLE TARENNAISE EXPANSION

Siège d'Albertville
Espace Economie Emploi Formation
45 avenue Jean Jaurès
BP 215
73277 ALBERTVILLE CEDEX
Tél. : 04 79 10 01 70
Fax : 04 79 10 01 71
ate@albertvilletarentaisexp.com
www.albertvilletarentaisexp.com

Antenne de Moutiers

Mairie de Moutiers
Place de l'Hôtel de Ville
73600 MOÛTIERS
Tél. : 04 79 22 87 23
Fax : 04 79 24 00 88

ALPESPACE

Contact direction : Olivier JACQUET
Syndicat mixte
du Parc d'activités Alpespace
Centre d'accueil
et de services la Pyramide
61 voie Jean-François Champollion
Parc d'activités Alpespace
73800 FRANCLIN
Tél. : 04 79 84 38 56
Fax : 04 79 65 29 47
olivier.jacquet@alpespace.com
www.alpespace.com

CABESTAN

Contact : Samuel CHEMIN
Espace Vaucanson
82 avenue Anatole France
38100 GRENOBLE
Tél. : 06 87 72 73 20
04 86 68 70 70
schemin@cabestan.fr
www.cabestan.fr

CAP EMPLOI SAVOIE

Contact : Noëlle MERLET
339, avenue de la Gare
BP 36
73801 MONTMELIAN CEDEX
Tél. : 04 79 84 32 03
nmerlet@capemploi73.org

CASE DÉPART

Contact : Fabienne CARLIER
164 rue Paulette Besson
73000 CHAMBERY
Tél. : 09 61 48 73 40
contact@couveuse-casedepart.fr
www.couveuse-casedepart.fr

CED ENTREPRISES

Contact : Laurence REMY
Parc d'activités de Côte-Rousse
rue du Genevois
73000 CHAMBERY
Tél. : 04 79 33 20 86
portage73@portage-salarial.fr
www.portage-salarial.fr

CEEI de Savoie Technolac

Contact : Hervé LAURENT
Savoie Technolac
16 avenue Lac du Bourget
Bâtiment Horloge
BP 234
73374 LE BOURGET DU LAC CEDEX
Tél. : 04 79 25 36 34
ceei@savoie-technolac.com
www.ceei-technolac.com

CFPPA

Contact direction : Hervé DALMAIS
CFPPA - Domaine Reinach
73290 LA MOTTE-SERVOLEX
Tél. : 04 79 25 42 02
herve.dalmais@educagri.fr
www.reinach-formations.educagri.fr

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA SAVOIE

Point Accueil Installation
Contact : Sophie TOURNIER
Tél. : 04 79 60 49 36
sophie.tournier@savoie.chambagri.fr

Service Formation, Centre d'élaboration des plans de professionnalisation personnalisés

Contact : Marion SERENA
Tél. : 04 79 33 82 96
marion.serena@savoie.chambagri.fr

Répertoire Départs Installation (RDI)

Contact : Céline HINSINGER
Tél. : 04 79 62 86 97
celine.hinsinger@savoie.chambagri.fr

Chambre d'Agriculture de la Savoie
Maison de l'Agriculture et de la Forêt
40 rue du Terraillet
73190 SAINT BALDOPH



CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

Contact : Claudine FRANCOIS,
Pascal FONTE
Espace Entreprendre
5 rue Salteur
73024 CHAMBERY CEDEX
Tél. : 0820 22 73 73
info@savoie.cci.fr
www.savoie.cci.fr

Antenne Interconsulaire Albertville

Contact : Pascal FONTE
45 avenue Jean Jaurès
73200 ALBERTVILLE
Tél. : 04 79 32 18 10
info@savoie.cci.fr
www.savoie.cci.fr

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA SAVOIE

Premier accueil, entretien de
positionnement, orientation,
accompagnement, formation
7 rue Ronde
73024 CHAMBERY CEDEX
Tel. : 04 79 69 94 19
creation@cma-chambery.fr
www.cma-chambery.fr

Antenne Interconsulaire Albertville

Service Développement Economique
45 avenue Jean Jaurès
73200 ALBERTVILLE
Tél. : 04 79 32 18 10

CHAMBRE INTERDÉPARTEMENTALE DES NOTAIRES DE LA SAVOIE ET DE LA HAUTE-SAVOIE

Contact : Maître Nathalie ANDRIER
Parc d'activités de Pré Mairy Proméry
74370 PRINGY
Tél. : 04 50 27 24 56
Fax : 04 50 27 25 13
*chambre.interdepartementale.
de.savoie@notaires.fr*

CŒUR DE SAVOIE

Contact : François-Xavier LE CORRE
Développement économique du Cœur
de Savoie
Le Tiolet - cidex 327
73390 CHAMOUSSET
Tél. : 06 11 04 90 85
04 79 26 25 01
arc-isere@orange.fr

Pépinières d'Ugine

Co.RAL (Communauté de Communes
de la Région d'Albertville)
BP 10108
47, avenue Jean Jaurès
73200 ALBERTVILLE
Tél. : 04 79 10 01 80
contact@coral.fr

CRÉALYS

Contact : Patrice BLANCHOZ
Savoie Hexapole
Rue Louis Armand – Papyrus
73420 MÉRY
Tél. : 04 79 34 39 40
Fax : 04 79 34 39 43
patrice.blanchoz@savoie-hexapole.fr
www.savoie-hexapole.fr

CRITT DE SAVOIE

(Centre Régional d'Innovation
et de Transfert de Technologie)
Contacts : Sylvain ZANNI
et David CONSIGNY
Savoie Technolac - bâtiment L'Horloge
BP 276
73375 LE BOURGET DU LAC CEDEX
Tél. : 04 79 25 36 52
szanni@critt-savoie.fr
dconsigny@critt-savoie.fr
www.critt-savoie.fr

DÉFI JEUNES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
DE LA SAVOIE
6, montée Valérioux,
73000 CHAMBERY
Tél. 04 79 96 12 18
dd073@jeunesse-sports.gouv.fr

ESC CHAMBERY SAVOIE

Contact pour l'aide individuelle :
Fabienne BORNARD
f.bornard@esc-chambery.fr

Groupe ESC

(Ecole Supérieure de Commerce)
Chambéry Savoie
Savoie Technolac
73381 LE BOURGET DU LAC CEDEX
Tél. : 04 79 25 32 54
groupesc@esc-chambery.fr
www.esc-chambery.fr

ESPRIT D'ENTREPRENDRE

Couveuse d'entreprises
Contact : Yann GIRAUD
105-115 Faubourg Montmélian
73000 CHAMBERY
Tél. : 04 79 60 48 67
espritdentrepandre@orange.fr
www.espritdentrepandre.fr

FORUM ALPIUM, Pépinière de Modane

Contacts : Sylvie VERNEY
Maurienne Expansion
Centre d'Affaires et de Ressources
Avenue d'Italie
73300 SAINT JEAN DE MAURIENNE
Tél. : 04 79 83 20 83
*creation.entreprises@
maurienne-expansion.fr*
www.maurienne-expansion.fr

FONDATION ENTREPRENEURS DE LA CITÉ

Contact : Carole RINGAUD
Tél. : 04 37 24 52 71
06 71 52 81 58
Standard : 04 37 24 52 70
Fondation reconnue d'utilité publique
72, rue Francis de Pressensé
69100 VILLEURBANNE
*carole.ringaud@
entrepreneursdelacite.org*
contact@entrepreneursdelacite.org
www.entrepreneursdelacite.org

GRAIN

Contact : Gilles TALBOTIER
31, Rue Gustave Eiffel
38000 GRENOBLE
Tél. : 04 76 61 38 00
gilles.talbotier@gr-a-in.com
www.grain-incubation.com

IDPI

(Institut de Développement
de Projets Industriels)
Contact : Yves BECQUET
Savoie Technolac
bâtiment Le Dauphin
BP 306
73375 LE BOURGET DU LAC CEDEX
Tél. : 04 79 65 42 38
yves.becquet@univ-savoie.fr
www.idpi.univ-savoie.fr

ITG (Institut du Temps Géré)

Contact : Claire ROCHAS
88 rue Freizier
73000 CHAMBERY
Tél. : 04 79 69 09 26
06 60 27 67 68
savoie@itg.fr
www.itg.fr

LA BASE

Les pépinières d'entreprises technologi-
ques et solaires de Savoie Technolac
Contacts : Hervé LAURENT
et Marjorie ZEIGER
Savoie Technolac
16 avenue du Lac du Bourget
Bâtiment Horloge
BP 234
73374 LE BOURGET DU LAC CEDEX
Tél. : 04 79 25 36 34
04 79 25 25 00
Fax : 04 79 25 00 93
herve.laurent@savoie-technolac.com
www.labase-technolac.com



MAURIENNE EXPANSION

Contact : Sylvie VERNEY
Centre d'Affaires et de Ressources
Avenue d'Italie
73300 SAINT JEAN DE MAURIENNE
Tél. : 04 79 83 20 83
creation.entreprises@maurienne-expansion.fr
www.maurienne-expansion.fr

MIFE

(Maison de l'Information
sur la Formation
et l'Emploi de Savoie)
Contact : Nathalie COGNARD
116 rue Sainte Rose
73000 CHAMBERY
Tél. : 04 79 33 87 87
mife73@mife73.com
www.mife73.com

ORDRE DES AVOCATS

Chambéry
Contact : Me Christian GIABICANI
Commission Entreprise :
Me Benjamin BEROU
Maison de l'Avocat
200 av. Maréchal Leclerc
73000 CHAMBERY
Tél. : 04 79 62 74 13
avocats-chambery@wanadoo.fr

Albertville

Palais de Justice
Contact : Me Bernard COUTIN
Av. des Chasseurs Alpins
73200 ALBERTVILLE
Tél. : 04 79 32 21 02

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES

Délégation SAVOIE
Contact : Jacques PERRIER-GUSTIN
949 Rue de la Martinière
73000 BASSENS
Tél. : 04 79 33 32 43
jpg.clp@orange.fr

OSEO

Contact : Cyril GOUTTENOIRE
33 avenue d'Albigny
74000 ANNECY
Tél. : 04 50 23 50 26
cyril.gouttenoire@oseo.fr
www.oseo.fr

OXALIS

Contacts : Stéphane RIDEL
et Bernard CANAT
73340 BELLECOMBE-EN-BAUGES
Tél. : 04 79 63 31 11
Fax : 04 79 63 81 91
s.ridel@oxalis-scop.org
b.canat@oxalis-scop.org
www.oxalis-scop.org
www.entrepreneur-salarie.coop

PARC NATUREL RÉGIONAL DU MASSIF DES BAUGES

**Contact commerce / artisanat /
services / industrie :** Olivier CLAUDE
Tél. : 04 79 54 86 40
info@parcdesbauges.com

Contact tourisme : Franck DONZEL
Tél. : 04 79 54 97 69
f.donze@parcdesbauges.com

Contact agriculture :

Audrey STUCKER
Tél. : 04 79 54 97 56
a.stucker@parcdesbauges.com

Maison du Parc

73630 LE CHATELARD
www.parcdesbauges.com

PÉPINIÈRE DE CÔTE-ROUSSE

Contact : Franck COLLOMB-GRIS
CHAMBERY METROPOLE
Parc d'activités de Côte-Rousse
180, rue du Genevois
73000 CHAMBERY-LE-HAUT
Tél. : 04 79 85 41 69
franck.collomb-gris@chambery-metropole.fr
www.chambery-metropole.fr

PÉPINIÈRE DE LA ROCHETTE

Contact : François-Xavier LE CORRE
Développement économique du Coeur
de Savoie
Le Tiolet
cidex 327
73390 CHAMOUSSET
Tél. : 06 11 04 90 85
04 79 26 25 01
arc-isere@orange.fr

PÉPINIÈRE PRAVAZ

Contact : Lionel GEORGES
1 avenue du Baron de la Crousaz
73 330 LE-PONT-DE-BEAUVOISIN
Tél. : 04 76 37 03 65
pepiniere@avant-pays-savoyard.com

PÔLE EMPLOI

Contact : François GAUTIER
Tél. : 3949
francois.gautier@pole-emploi.fr
www.pole-emploi.fr

RÉGION RHONE-ALPES

Direction de l'Economie, de la Recherche,
des Technologies et du Tourisme
104, route de Paris
BP 19
69751 CHARBONNIERES-LES-BAINS
Tél. : 04 72 59 47 02
Fax : 04 72 59 43 53
deritt@rhonealpes.fr
www.rhonealpes.fr

RENFORT-CADRES

Contact : Martine de SAINT SAUVEUR
Parc d'activités de Côte-Rousse
rue du Genevois
73000 CHAMBERY
Tél. : 04 79 72 01 53
rc73@renfort-cadres.asso.fr
www.renfort-cadres.asso.fr

RÉSEAU ENTREPRENDRE SAVOIE

Contact : Marc de BUTTET
Chez SCDC
ZI de Bissy
193 rue Pré Demaison
73000 CHAMBERY
Tél. : 04 79 25 91 61
savoie@reseau-entreprendre.org
www.reseau-entreprendre.org

SAVOIE ANGELS

Contact : Dominique FAVARIO
Savoie Technolac
12 allée du Lac de Garde
B.P. 357
73372 LE BOURGET DU LAC
Tél. : 04 79 62 71 16
www.savoie-angels.com

Allobroges Participations

Contact : Daniel AUDIN
Savoie Technolac
12 allée du Lac de Garde
B.P. 357
73372 LE BOURGET DU LAC
Tél. : 04 79 62 71 16
www.savoie-angels.com

SAVOIE INITIATIVE

Contact : Marc PALLUET
16 avenue du Lac du Bourget
Technopôle Savoie Technolac
BP 316
73377 LE BOURGET DU LAC CEDEX
Tél. : 04 79 25 36 49
info@savoie-initiative.fr
www.savoie-initiative.fr

SAVOIE INITIATIVE AVANT-PAYS SAVOYARD

Contact : Lionel GEORGES
Syndicat Mixte de l'Avant-Pays
Savoysard
Parc d'activités Val Guiers
73330 BELMONT TRAMONET
Tél. : 04 76 37 21 54
lionel.georges@avant-pays-savoyard.com
www.avant-pays-savoyard.com



SAVOIE INITIATIVE CŒUR DE SAVOIE

Contact : François-Xavier LE CORRE
Développement économique du Cœur
de Savoie
Le Tiolet
cidex 327
73390 CHAMOUSSET
Tél. : 06 11 04 90 85
04 79 26 25 01
arc-isere@orange.fr

SAVOIE INITIATIVE MAURIENNE

Contact : Sylvie VERNEY
Maurienne Expansion
Centre d'Affaires et de Ressources
Avenue d'Italie
73300 SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE
Tél. : 04 79 83 20 83
creation.entreprises@
maurienne-expansion.fr
www.maurienne-expansion.fr

SAVOIE INITIATIVE NIVOLET

Contact : Martine CHOUVET
16 avenue du Lac du Bourget
Technopôle Savoie Technolac
BP 316
73377 LE BOURGET DU LAC CEDEX
Tél. : 04 79 72 07 67
m_chouvet@savoie.cci.fr

SAVOIE INITIATIVE TARENTEAISE

Contacts : Eve-Line BURLET
et Nathalie CHAMBAZ
Albertville Tarentaise Expansion
Espace Economie Emploi Formation
45 avenue Jean Jaurès
BP 215
73277 ALBERTVILLE CEDEX
Tél. : 04 79 10 01 70
Fax : 04 79 10 01 71
ate@albertvilletarentaisexp.com
www.albertvilletarentaisexp.com

SAVOIE SAUVEGARDE

Comité Entr'Aide : 0 800 800 130

SAVOIE TECHNOLAC

Contacts : Hervé LAURENT
et Marjorie ZEIGER
Savoie Technolac
16 avenue du Lac du Bourget
Bâtiment Horloge
BP 234
73374 LE BOURGET DU LAC CEDEX
Tél. : 04 79 25 36 34
04 79 25 25 00
herve.laurent@savoie-technolac.com
www.savoie-technolac.com

SYNDICAT MIXTE DE L'AVANT-PAYS SAVOYARD

Contact : Lionel GEORGES
Parc d'activités Val Guiers
73330 BELMONT TRAMONET
Tél. : 04 76 37 21 54
lionel.georges@avant-pays-savoie.com
www.avant-pays-savoie.com

Réalisation

Agence Économique de la Savoie
Le Bourget-du-Lac
Septembre 2009
Tous droits réservés

Conception graphique

EXIT 04 79 75 00 62

Impression

Couleurs montagne

Crédit Photo

Agence Économique de la Savoie /
Gérard Cottet
Exit
Fotografiche
Marta Mirecka
Benjamin Rosier

AGENCE
ÉCONOMIQUE



Agence Économique de la Savoie
16 avenue Lac du Bourget - BP 273
Technopôle Savoie technolac
F-73375 LE BOURGET-DU-LAC CEDEX

Tél. +33 4 79 25 36 25 / Fax +33 4 79 25 36 07
aes@savoie-entreprise.com
www.savoie-entreprise.com



Soutiennent l'Agence Économique de la Savoie